

Il vous faut

AVIVA

Aviva Canada  
Déclaration sur les changements climatiques 2022



# À propos d'Aviva Canada

## Qui nous sommes

Aviva Canada est l'un des plus importants groupes d'assurance de dommages au Canada. Elle offre des produits d'assurance à 2,4 millions de clients pour protéger leur résidence, leur automobile, leurs loisirs, leur mode de vie ou leur entreprise. Filiale d'Aviva plc au Royaume-Uni, Aviva Canada a à cœur de construire un avenir durable pour le bien-être de ses 4 000 employés, de ses clients, des diverses collectivités où elle est présente et de notre planète. En 2021, Aviva a annoncé son ambition mondiale de devenir une entreprise zéro émission nette (ZÉN) d'ici 2040 – l'ambition la plus exigeante que se soit fixée une grande compagnie d'assurance dans le monde.

## Notre héritage en territoire canadien

Fondée en Angleterre il y a plus de 300 ans, Aviva a également des racines au Canada. En 1835 est créée la première compagnie canadienne qui forme le socle d'Aviva, The Canada Accident Assurance Company. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs compagnies d'assurance ancêtres d'Aviva au Canada sont fondées, changent de nom ou conjuguent leurs forces. Le 5 mai 2003, la CGU, Compagnie d'Assurance du Canada devient Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada.





Nos clients sont au cœur de nos activités. Ils veulent profiter de la vie. Planifier leur avenir. Et avoir la certitude que si les choses tournent mal, nous serons là pour eux.

# Il vous faut Aviva.

## À propos de la Déclaration sur les changements climatiques

La présente Déclaration a été préparée conformément aux directives du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Elle complète le [Rapport sur la durabilité](#) et la [Déclaration de responsabilité publique](#) d'Aviva Canada et présente la performance d'Aviva Canada en matière de durabilité et de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Nos rapports et déclarations complètent par ailleurs la [Déclaration sur les changements climatiques 2022](#) (en anglais seulement), le [Rapport annuel 2022](#) (en anglais seulement) et le [Rapport sur la durabilité 2022 d'Aviva plc](#) (en anglais seulement).

## Notre approche de l'information climatique

La présente Déclaration répond aux exigences des parties prenantes d'Aviva Canada, de la réglementation applicable et de fournisseurs de services d'évaluation et d'analyse de la durabilité. Elle met l'accent sur les concepts et les indicateurs de rendement clés (IRC) qui se rapportent aux enjeux climatiques prioritaires d'Aviva, et elle a été préparée conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Aviva estime qu'afin d'améliorer la qualité, la fiabilité et la comparabilité de l'information sur les changements climatiques, il est essentiel qu'elle définisse clairement ses ambitions ainsi que les informations sur la performance qu'elle présente. Aviva s'engage donc à publier des données pertinentes non seulement pour la prise de décisions interne, mais aussi pour ses parties prenantes externes. Elle s'appuie également sur ces données pour intégrer le principe de durabilité dans ses activités. Dans cette optique, Aviva plc a modifié la structure de la section sur les indicateurs et les objectifs de sa Déclaration sur les changements climatiques pour présenter les cadres et les méthodes qu'elle considère comme importants dans le calcul des émissions afin de mieux communiquer son approche à cet égard. La Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva Canada suit la même démarche. Pour en savoir plus, voir la section sur les indicateurs et les objectifs de la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva plc. Ces indicateurs comprennent les estimations concernant les émissions et les changements climatiques ainsi que d'autres indicateurs prospectifs, comme les ambitions et les cibles, ainsi que les scénarios et les prévisions climatiques. Pour en savoir plus, voir les mises en garde de la [Déclaration d'Aviva plc](#) (en anglais seulement).



# Contenu de la Déclaration

## Résumé

5	Message du chef de la direction	14	Gouvernance
6	Raison d'être, valeurs et stratégie	20	Stratégie
7	Notre action climatique au Canada	41	Gestion des risques
11	Faits saillants d'Aviva Canada sur les enjeux climatiques en 2022	44	Objectifs et indicateurs
13	Sommaire de la conformité aux recommandations du GIFCC	70	Mises en garde
		74	Certification indépendante



## Avant-propos

Les informations présentées dans la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva Canada sont conformes aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), comme il est expliqué plus loin dans le sommaire de la conformité. La Déclaration d'Aviva Canada doit par ailleurs être lue en parallèle avec les mises en garde.

La Déclaration sur les changements climatiques 2022 d'Aviva Canada a été approuvée par son Conseil de direction le 26 juillet 2023.

## Certification indépendante

Aviva Canada a demandé à PwC Canada de fournir une certification indépendante sur trois indicateurs de durabilité, et PwC a attesté leur niveau d'assurance raisonnable, indiquée avec le symbole **AS** dans la présente Déclaration.

Aviva Canada comprend la totalité de ses filiales. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont en dollars canadiens.

La présente Déclaration indique la manière dont Aviva Canada intègre les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques, ses indicateurs et ses objectifs, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) publiées en octobre 2021. Les indicateurs présentés dans notre Déclaration sur les changements climatiques se sont vu attribuer un niveau d'assurance raisonnable (qui correspond au niveau de fiabilité d'un audit financier). C'est ce que recommande le GIFCC pour toutes les sociétés. Nous soutenons le travail essentiel de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) en vue de l'élaboration et de l'établissement de normes d'information sur la durabilité à l'échelle mondiale, et donc à faciliter la présentation par les entreprises d'informations de haute qualité, transparentes, fiables et comparables sur les questions climatiques et l'ESG. Ainsi, nous pourrions prendre de bonnes décisions stratégiques dans tous les secteurs de l'économie, lutter contre les changements climatiques et assurer une transition mieux coordonnée et plus harmonieuse. Dans la présente Déclaration, nous fournissons à nos parties prenantes des renseignements utiles à la prise de décisions, par exemple en présentant notre Plan de transition climatique et d'autres secteurs clés de développement.

À l'échelle mondiale, nous utilisons différents indicateurs et outils pour, d'une part, gérer et suivre notre conformité aux objectifs mondiaux et nationaux d'atténuation des changements climatiques et, d'autre part, pour évaluer les répercussions financières potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur nos activités. Nous présentons ici trois indicateurs locaux dévoilés par Aviva Canada : 1) intensité carbonique moyenne pondérée; 2) investissement en actifs durables; 3) pertes attribuables aux phénomènes météorologiques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres indicateurs que nous publions uniquement à l'échelle d'Aviva, consulter les documents [Déclaration sur les changements climatiques 2022](#) (en anglais seulement) et [Critères de déclaration 2022](#) d'Aviva plc.

## Message du chef de la direction

### Nous faisons face à une urgence climatique.

Dans son dernier rapport, le [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) (GIEC) a montré que nous devons prendre immédiatement des mesures ambitieuses si nous voulons assurer un avenir viable et durable pour tous. Nous devons agir dès maintenant pour réduire nos émissions tout en nous préparant à vivre des conditions météorologiques extrêmes.

En tant que compagnie d'assurance de dommages de premier plan, nous constatons chaque jour les conséquences dévastatrices des changements climatiques sur nos clients. Au moment où je rédige ces lignes, nos équipes sont sur le terrain pour accompagner les clients touchés par les feux de forêt en Alberta et en Nouvelle-Écosse. C'est notre rôle. Nous sommes à l'avant-garde de la lutte climatique : nous aidons nos clients à se remettre sur pied après des phénomènes météorologiques violents, nous offrons la possibilité d'utiliser des matériaux plus résistants aux conditions climatiques lors des reconstructions et nous gérons les sinistres de manière durable. Nous proposons également des solutions plus respectueuses de l'environnement, notamment en incitant les clients à opter pour des véhicules hybrides ou électriques au moyen d'un rabais sur leurs primes.

Les banques et les compagnies d'assurance devront bientôt fournir des informations sur leurs risques et leurs expositions liés aux changements climatiques\*. À Aviva Canada, nous avons choisi de communiquer des informations volontairement avant l'entrée en vigueur de cette obligation en publiant l'année dernière notre première Déclaration sur les changements climatiques (en anglais seulement) et notre premier [Rapport sur la durabilité](#). Pour bâtir un avenir durable, la communication d'informations est impérative; pour prendre des mesures efficaces, il faut en premier lieu bien comprendre les données. Dans ce contexte, même incomplètes, nos données doivent être publiées.

Pour ce qui est de notre Déclaration sur les changements climatiques 2022, PwC\*\* a une nouvelle fois attesté le niveau d'assurance raisonnable des indicateurs suivants : 1) intensité carbonique moyenne pondérée; 2) investissement en actifs durables; 3) pertes attribuables aux phénomènes météorologiques.

Nous poursuivons notre travail avec les gouvernements, les entreprises et les partenaires des projets dans lesquels nous investissons pour favoriser une communication plus transparente. Il est facile de se montrer impatient, comme moi, et de vouloir en faire plus pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. J'aimerais que mes pairs et d'autres entreprises misent sur les réalisations d'Aviva et tentent de faire mieux que nous en mettant la barre plus haut ou en posant des gestes plus concrets. Une saine concurrence est avantageuse pour notre planète et peut accélérer le virage des Canadiennes et des Canadiens vers une économie sobre ou neutre en carbone.

À Aviva, nous sommes résolu à améliorer sans cesse nos rapports et nos déclarations pour que nos parties prenantes puissent avoir en main les informations les plus utiles sur nos activités. À nos yeux, tout le monde y gagne. Grâce à ces indicateurs et à ces données, nous pourrions mieux comprendre les risques et les occasions qui se présentent à nous et ainsi orienter plus efficacement nos efforts pour réaliser notre ambition de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040.



**Jason Stora**  
Chef de la direction, Aviva Canada

\* Le Canada s'achemine vers l'adoption d'obligations de communication d'information sur le climat: [osfi-bsif.gc.ca/Eng/osfi-bsif/med/Pages/b15-nr.aspx](https://osfi-bsif.gc.ca/Eng/osfi-bsif/med/Pages/b15-nr.aspx).

\*\* Les indicateurs présentés dans notre Déclaration sur les changements climatiques se sont vu attribuer un niveau d'assurance raisonnable (qui correspond au niveau de fiabilité d'un audit financier).



## Aperçu

### Raison d'être

Notre raison d'être consiste à accompagner nos clients aujourd'hui pour bâtir un plus bel avenir. Nous y arriverons grâce à notre stratégie et en agissant de façon responsable en ce qui concerne les questions de durabilité qui sont les plus importantes pour notre entreprise et notre société.

Nous prenons soin de nos clients depuis 325 ans, et ce, à l'échelle mondiale. Nous sommes totalement engagés envers nos employés, nos clients, la collectivité et la planète. Nous aidons les gens aujourd'hui à bâtir demain.

### Stratégie

Nous avons défini des priorités claires afin de devenir un chef de file du secteur de l'assurance au Canada – le choix par excellence de la clientèle, des distributeurs et des professionnels de l'industrie. Notre stratégie cadre parfaitement avec les quatre piliers stratégiques d'Aviva plc.

#### Croissance

La diversification et l'amélioration du rendement de notre portefeuille passent par la croissance de nos activités en assurance des entreprises et la recherche de nouvelles sources de profits, synonymes d'une croissance soutenue et d'une rentabilité supérieure.

#### Client

Établir une nouvelle norme dans l'industrie en matière d'expérience client. Régler les sinistres rapidement et de manière juste.

#### Efficacité

Développer des ressources de haut niveau grâce à l'analytique et à une science des données de premier plan. Recourir à des outils toujours plus modernes.

#### Durabilité

Paver la voie à la durabilité. User de notre influence afin de convaincre clients, entreprises et gouvernements à réaliser de façon urgente leur transition vers une économie sobre en carbone.

### Valeurs

Bienveillance, Engagement, Collectivité, Confiance. Nos valeurs contribuent à la réalisation de nos ambitions et orientent notre prise de décisions tant au niveau individuel qu'organisationnel. Harmonisées à notre raison d'être et à notre stratégie, elles définissent ce que cela signifie de faire partie de la famille Aviva.





# Notre action climatique au Canada

## Les objectifs climatiques d'Aviva

Nous caressons l'ambition de devenir une entreprise zéro émission nette (ZÉN) d'ici 2040\*. Pour en savoir plus sur nos objectifs climatiques, consultez le site [www.aviva.com/climate-goals](http://www.aviva.com/climate-goals).



## Nos progrès

- Aviva devient le premier grand assureur à annoncer son ambition de devenir une entreprise ZÉN d'ici à 2040.
- 43,3 % de réduction des émissions opérationnelles absolues de portée 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2019.
- Aviva plc est membre fondateur de la Net Zero Insurance Alliance (NZIA); Aviva Canada y est également représentée.
- Aviva refuse d'assurer les entreprises tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du charbon ou de combustibles fossiles non conventionnels, sauf en cas d'engagement conforme à l'initiative Science Based Targets (SBTi).
- Aviva plc publie sa [Politique de biodiversité](#).
- 100 % de l'électricité utilisée dans nos bureaux provient de sources renouvelables – en avance sur notre objectif de 2025.

## Nouveau en 2022

- Aviva plc publie son premier [Plan de transition climatique](#).
- Aviva Canada publie son premier [Rapport sur la durabilité](#) annuel et sa première Déclaration sur les changements climatiques.
- Aviva Canada organise la première Journée d'Aviva pour le climat en juin, où plus de 1 100 employés se sont réunis pour lutter contre les changements climatiques en plantant des arbres.
- Aviva plc, avec la contribution d'Aviva Canada, publie son [Rapport sur la biodiversité](#) pour faire le bilan de la première année.
- Aviva plc, qui comprend Aviva Canada, participe à la COP15 sur la biodiversité.
- Aviva plc, qui comprend Aviva Canada, obtient la validation de ses objectifs scientifiques par l'initiative SBTi.

### D'ici 2023

Investir 350 M\$ CA dans des actifs verts.



### D'ici 2025

Réduire l'intensité carbonique de nos investissements de 25 %.

Notre parc de fonction au Canada sera entièrement composé de véhicules électriques ou hybrides.



### D'ici 2030

Réduire de 60 % l'intensité carbonique de nos investissements.

Nous deviendrons ZÉN dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement.

Investir 100 millions de livres sterling dans des solutions climatiques naturelles.



### D'ici 2040

Devenir une entreprise ZÉN dans l'ensemble de notre chaîne de valeur (activités, investissements, solutions d'assurance).



\* Ce plan s'appliquera aux actifs des actionnaires et aux fonds des titulaires de police que nous contrôlons et pour lesquels nous avons des données ainsi que les grandes catégories d'actifs des principaux marchés (crédit, actions, placements immobiliers et dette souveraine). Nous serons en mesure d'en étendre la portée à mesure que de nouveaux renseignements et de nouvelles méthodes seront connus. Pour en savoir plus, consultez le site [www.aviva.com/climate-goals](http://www.aviva.com/climate-goals) (disponible en anglais seulement).



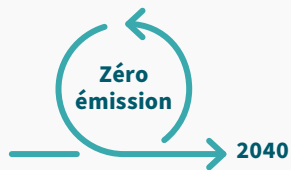
# Notre stratégie fait partie intégrante de notre Plan de transition climatique

Les changements climatiques représentent l'un des principaux risques pesant sur le secteur de l'assurance et le plus grand risque qui menace l'humanité.

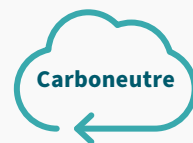
En tant qu'assureur de premier plan au Canada, nous avons une responsabilité à assumer et un rôle important à jouer dans la transition vers une économie sobre en carbone. En mars 2021, Aviva, qui comprend Aviva Canada, s'est donné comme ambition de devenir une entreprise zéro émission nette (ZÉN) d'ici 2040. La crise climatique appelle une action immédiate, et nous ne pouvons plus attendre les conditions parfaites pour agir. Nous ne voyons peut-être pas tout le chemin à parcourir, mais la direction que nous devons prendre est claire et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre notre objectif.



## Nos ambitions mondiales :



Devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040 – notre plan vise nos émissions opérationnelles (portées 1 et 2) et celles de nos fournisseurs d'ici 2030, ainsi que les investissements de nos actionnaires et de nos clients et les solutions d'assurance d'ici 2040 (portée 3).



Réduire l'intensité carbonique de nos investissements de 25 % d'ici 2025 et de 60 % d'ici 2030, et rendre tous nos actifs<sup>1</sup> carboneutres d'ici 2040.

## Plan de transition climatique

En mars 2022, Aviva plc a défini son plan d'action pour réaliser son ambition de devenir ZÉN et soutenir la transition vers une économie sobre en carbone. Pour ce faire, elle a collaboré avec le secteur de l'assurance en vue de concevoir de nouvelles méthodologies et d'établir de nouvelles normes, et avec ses clients dans le but de mettre en œuvre leur plan de transition; elle a aussi contribué à la décarbonation par ses investissements et ses activités d'assurance.

Pour concrétiser son ambition, Aviva plc (incluant Aviva Canada) a élaboré son premier [Plan de transition climatique](#), conformément aux directives du GIFCC, à la recommandation de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) sur les pratiques exemplaires des plans de transition, et aux principes de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC).

Le plan d'Aviva pour réduire les risques et tirer parti des occasions repose sur cinq composantes :

1. **Stratégie et ambition** : préciser notre engagement, notre ambition et la portée de nos objectifs ZÉN.
2. **Méthode** : définir l'approche à adopter pour identifier, mesurer et contrôler nos objectifs climatiques liés aux investissements, aux solutions d'assurance et aux activités.
3. **Plans d'action** : clarifier les mesures à prendre pour atteindre les objectifs définis. Ces plans favoriseront le soutien offert aux entreprises dans lesquelles nous investissons, à celles que nous assurons et à celles faisant partie de notre chaîne d'approvisionnement.
4. **Gestion des risques liés aux changements climatiques** : définir notre appétit aux risques et veiller à ce qu'il soit harmonisé à notre [Plan de transition climatique](#).

**Modèle d'exploitation cible** : définir les rôles et les responsabilités qui garantiront la mise en œuvre du [Plan de transition climatique](#) et qui éveilleront une sensibilisation culturelle envers les changements climatiques à l'échelle de l'organisation.

<sup>1</sup> Cet objectif s'appliquera au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Canada, et englobera les grandes catégories d'actifs (crédit, actions, placements immobiliers, dette souveraine) une fois la méthodologie mise au point; cela comprend les actifs des actionnaires et les fonds des titulaires de police sur lesquels Aviva exerce un contrôle opérationnel et détient des données.





# Notre objectif ZÉN

## Notre stratégie climatique comporte cinq piliers :



**Responsabilité et leadership :** Agir comme chef de file en misant sur des partenariats pour devenir une entreprise ZÉN



**Décarbonation de notre portefeuille d'investissement :** Réduire les émissions financées dans notre portefeuille de placements et investir dans des actifs durables



**Avenir carboneutre :** Offrir des solutions d'assurance pour les infrastructures d'énergie renouvelable et élaborer une méthode de souscription sans émission



**Activités et chaîne d'approvisionnement :** Devenir une entreprise ZÉN d'ici 2030 en participant à la [SBTi](#)



**Intégration des considérations climatiques à notre culture :** Sensibiliser nos employés à leur rôle pour opérer une transition juste vers un avenir sobre en carbone

## Quantification de l'impact

La quantification de l'impact des changements climatiques est une pratique émergente qui comporte une incertitude inhérente découlant de la qualité des données. Il n'est pas aisé d'avoir des données cohérentes sur les actifs qui composent l'ensemble de notre portefeuille, et de quantifier l'impact de nos placements sur le plan des émissions de portée 3. Aviva a grandement amélioré ses méthodes en 2022, et continuera à renforcer ses capacités en fonction de l'évolution du secteur et des normes.

Aviva travaille à la réalisation de son ambition mondiale de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040, tout en ayant conscience que les sociétés qui la composent peuvent entretenir des relations avec des entreprises, ou investir dans des entreprises, qui produisent un grand volume d'émissions. Au fil du temps, notre travail consistera à réévaluer ces ententes pour voir à ce qu'elles soient en adéquation avec notre ambition de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040.





## Points saillants de 2022

### Actions en faveur du climat

# 449 M\$

investis dans des actifs durables –  
en avance sur notre objectif de 2023

# 100 %

de l'électricité utilisée dans nos bureaux  
provient de sources renouvelables – en  
avance sur notre objectif de 2025

### Intégrer le principe de la durabilité

# 50/50

Première compagnie de services financiers  
du Canada à avoir atteint l'égalité homme-  
femme au sein de sa haute direction

# 35 %

des postes de vice-présidence ou  
d'échelon supérieur occupés par des  
personnes issues des minorités visibles

### Bâtir des collectivités plus solides

# 153 k

personnes aidées au Canada

# 3,6 M\$

investis dans les collectivités

# 8 835

heures de bénévolat

# 210 k\$

en dons des employés

# 197 k\$

en dons paritaires





# Faits saillants d'Aviva Canada sur les enjeux climatiques en 2022

Nos objectifs	Nos réalisations
<b>Responsabilité et leadership</b>	
<b>Adhésion à l'initiative SBTi<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation des objectifs par l'initiative SBTi</li> </ul>
<b>Rôle de chef de file et d'influenceur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des activités du Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD), des recommandations ont été formulées à l'intention du gouvernement sur les priorités en matière d'information. Le Canada devrait s'efforcer d'obtenir une couverture quasi complète de tous les secteurs de l'économie canadienne en exigeant de l'information conforme aux normes internationales</li> </ul>
<b>Rôle de chef de file pour la publication de rapports et d'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication du premier <a href="#">Rapport sur la durabilité</a>, incluant un chapitre qui traite de la Déclaration sur les changements climatiques, devant ainsi les exigences obligatoires</li> <li>Trois indicateurs canadiens se sont vu attribuer un niveau d'assurance raisonnable dans la Déclaration sur les changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intensité carbonique moyenne pondérée</li> <li>Investissement en actifs durables</li> <li>Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre la perte de biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le chef de la direction d'Aviva Canada a participé à plusieurs conférences dans le cadre de la COP15, où il a insisté sur la collaboration entre les secteurs public et privé</li> <li>Contribution au <a href="#">Rapport sur la biodiversité d'Aviva plc</a></li> </ul>
<b>Établissement d'un partenariat avec le Programme de subvention nature et climat du WWF-Canada</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien offert à six organismes pour la saison 2022-2023, avec les résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>restauration de plus de 302 hectares de zones humides, de prairies, de berges, de sites agricoles et d'anciens sites industriels</li> <li>plantation de 61 714 arbres et arbustes</li> <li>plus de 51 espèces en péril bénéficiant de la restauration</li> </ul> </li> </ul>
<b>Réalisation de projets d'élimination du carbone fondée sur la nature pour nous aider à séquestrer nos émissions résiduelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portion de 23 M\$ (sur un budget mondial de 100 M€) réservée aux projets canadiens d'élimination du carbone au moyen de solutions fondées sur la nature</li> </ul>

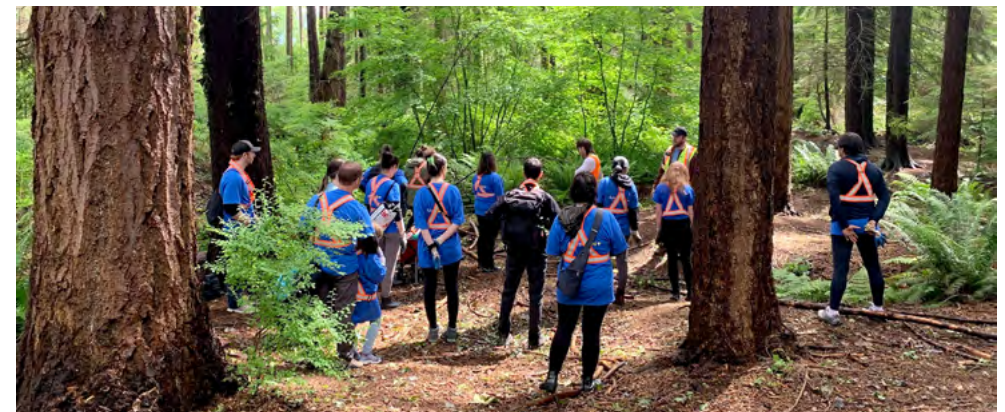
1 L'initiative SBTi est issue de la collaboration entre le Pacte mondial des Nations Unies, le CDP (un système mondial de publication d'information), le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Nos objectifs	Nos réalisations
<b>Décarbonation de notre portefeuille d'investissement</b>	
<b>Établissement d'objectifs ambitieux concernant notre portefeuille d'investissements canadiens, notamment :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction cumulative de 44 % de l'intensité carbonique depuis 2019</li> <li>Investissement de 449 M\$ dans l'acquisition d'actifs durables</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de l'intensité carbonique des investissements de 25 % d'ici 2025 et de 60 % d'ici 2030</li> <li>Investissement de 350 M\$ dans des actifs durables d'ici 2023</li> </ul>	
<b>Avenir carboneutre</b>	
<b>Collaboration avec la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA) en vue de la mise au point d'une méthode de souscription sans émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'élaboration du protocole entourant la définition des cibles de la NZIA</li> </ul>
<b>Accompagnement de la clientèle dans la transition vers la carboneutralité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à la transition de TransAlta, un notre client, au moyen d'un cautionnement pour la remise en état de sa mine de charbon</li> </ul>
<b>Offre de produits respectueux de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'une nouvelle solution d'assurance ciblant les véhicules électriques (VE) assortie de caractéristiques et d'avantages pour en favoriser l'adoption par nos clients de l'assurance des particuliers</li> <li>Offre d'un montant allant jusqu'à 1 000 \$ pour l'installation d'un clapet antiretour ou d'une pompe de vidange après un sinistre causé par l'eau</li> <li>Mise en place d'un groupe de travail sur les énergies renouvelables composé de représentants des équipes de souscription, de gestion des relations avec les clients et de gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> <li>Souscription de six nouveaux comptes totalisant environ 7 M\$ au cours de la première année</li> <li>Lancement de notre première solution d'assurance paramétrique pour les petites et moyennes entreprises dans certains secteurs</li> </ul> </li> </ul>



Nos objectifs	Nos réalisations
<b>Activités et chaîne d'approvisionnement</b>	
<b>Sensibilisation de nos fournisseurs pour les amener à adhérer à l'initiative SBTi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixation d'un objectif intermédiaire en matière de carboneutralité pour les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement qui ont adhéré à l'initiative SBTi</li> <li>Élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route pour inciter les fournisseurs à adhérer à l'initiative SBTi et aux processus de traitement durable des sinistres pour soutenir Aviva dans son parcours pour devenir ZÉN</li> </ul>
<b>Énergie renouvelable et réduction des émissions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de l'engagement de participer à l'initiative RE100 en faisant en sorte que 100 % de l'énergie utilisée provienne de sources renouvelables – en avance de deux ans</li> </ul>
<b>Gestion des immeubles de bureaux fondée sur les données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la demande d'électricité dans tous les immeubles, ce qui se traduit par une diminution de la consommation, des économies et une réduction des répercussions environnementales</li> <li>Obtention d'un prix Green Apple Environmental en raison de notre programme d'optimisation des bâtiments intelligents avec notre partenaire, Carbon Intelligence, pour les bureaux d'Oakville et de Markham</li> </ul>
<b>Accélération de la transition du parc de véhicules vers l'électrique ou l'hybride rechargeable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de trois VEHR à notre parc automobile en 2022; exploration continue de solutions en vue du respect de notre engagement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les nouveaux véhicules de fonction essentiels loués seront, d'ici 2025, des modèles électriques, hybrides rechargeables (VEHR) ou à pile à combustible à hydrogène</li> </ul>	
<b>Élimination du plastique à usage unique de nos activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif qui demeure un défi à court terme; recherche de solutions pour bannir à nouveau le recours au plastique à usage unique en 2023</li> </ul>

Nos objectifs	Nos réalisations
<b>Intégration des considérations climatiques à notre culture</b>	
<b>Mobilisation de nos employés dans l'action climatique et la lutte contre la perte de biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation en juin de la première Journée d'Aviva pour le climat, où plus de 1 100 de nos employés se sont réunis pour lutter contre les changements climatiques en plantant des arbres</li> <li>Partenariat avec 18 de nos courtiers, fournisseurs et propriétaires immobiliers partout au pays pour les amener à aménager des jardins de plantes indigènes à leurs bureaux</li> <li>Offre d'un montant de 50 \$ aux employés pour l'achat de plantes indigènes (graines, semis, fleurs, arbres et arbustes)</li> <li>Mobilisation de plus de 1 000 de nos collègues en vue de la plantation d'une plante indigène dans leur jardin</li> <li>Tenue de webinaires sur les plantes indigènes et la récolte de graines indigènes</li> </ul>
<b>Formation spécialisée sur les enjeux climatiques offerte à nos employés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous nos employés ont suivi le module de formation</li> </ul>





# Sommaire de la conformité aux recommandations du GIFCC

Le GIFCC a formulé 11 recommandations que les organisations doivent suivre dans la publication de leur information sur les changements climatiques. Dans le tableau ci-dessous, nous indiquons la correspondance entre les sections de la présente Déclaration d'Aviva Canada et chacune de ces recommandations. Cela dit, nous voulons aller plus loin en élargissant la portée de nos indicateurs et de nos objectifs, en étoffant la méthodologie de notre analyse des scénarios climatiques et en améliorant notre communication d'informations dans ce domaine. Pour en savoir plus, consulter la [Déclaration sur les changements climatiques 2022](#) (en anglais seulement) d'Aviva plc.

Piliers du GIFCC	Recommandations du GIFCC quant à l'information à communiquer	Sections où trouver l'information
<b>Gouvernance</b> Communiquer les pratiques de gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques	a) Décrire la surveillance exercée par le Conseil quant aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance – Surveillance par le Conseil de direction, des attributions de la direction (voir page <a href="#">15-17</a>)</li> </ul>
	b) Décrire le rôle du Conseil dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance – Surveillance par le Conseil de direction, des attributions de la direction (voir page <a href="#">15-17</a>)</li> </ul>
<b>Stratégie</b> Communiquer les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière, lorsque cette information est jugée significative	a) Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notre stratégie, les risques liés aux changements climatiques auxquels nous sommes exposés et les occasions qui en découlent (voir page <a href="#">21</a>)</li> </ul>
	b) Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notre stratégie, les risques liés aux changements climatiques auxquels nous sommes exposés et les occasions qui en découlent (voir page <a href="#">21</a>)</li> <li>Notre orientation stratégique (voir page <a href="#">26</a>)</li> </ul>
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de réchauffement climatique de 2 °C ou moins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notre mesure de la valeur à risque (VaR) climatique (voir page <a href="#">25</a>)</li> </ul>
<b>Gestion des risques</b> Communiquer la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des risques (voir page <a href="#">42</a>) – voir « Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques »</li> </ul>
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des risques (voir page <a href="#">42</a>) – voir « Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques »</li> </ul>
	c) Décrire la façon dont les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des risques (voir page <a href="#">42</a>) – voir « Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques »</li> </ul>
<b>Objectifs et indicateurs</b> Communiquer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative	a) Présenter les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nos indicateurs pour évaluer les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent (voir page <a href="#">45</a>)</li> </ul>
	b) Communiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, de portée 2 et, s'il y a lieu, de portée 3, et les risques connexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décarbonation de notre portefeuille d'investissement (voir page <a href="#">30</a>)</li> <li>Décarbonation de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement (voir page <a href="#">35</a>)</li> <li>Nos indicateurs pour évaluer les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent (voir page <a href="#">45</a>)</li> </ul>
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que sa performance par rapport aux objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nos faits saillants sur les enjeux climatiques en 2022 (voir page <a href="#">11-12</a>).</li> <li>Tournés vers l'avenir (voir page <a href="#">57</a>)</li> <li>Nos indicateurs pour évaluer les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent (voir page <a href="#">45</a>)</li> </ul>



# La gouvernance des risques liés aux changements climatiques est intégrée au cadre de gouvernance d'Aviva

15 Gouvernance

17 Rôles et responsabilités de la direction en matière de lutte climatique



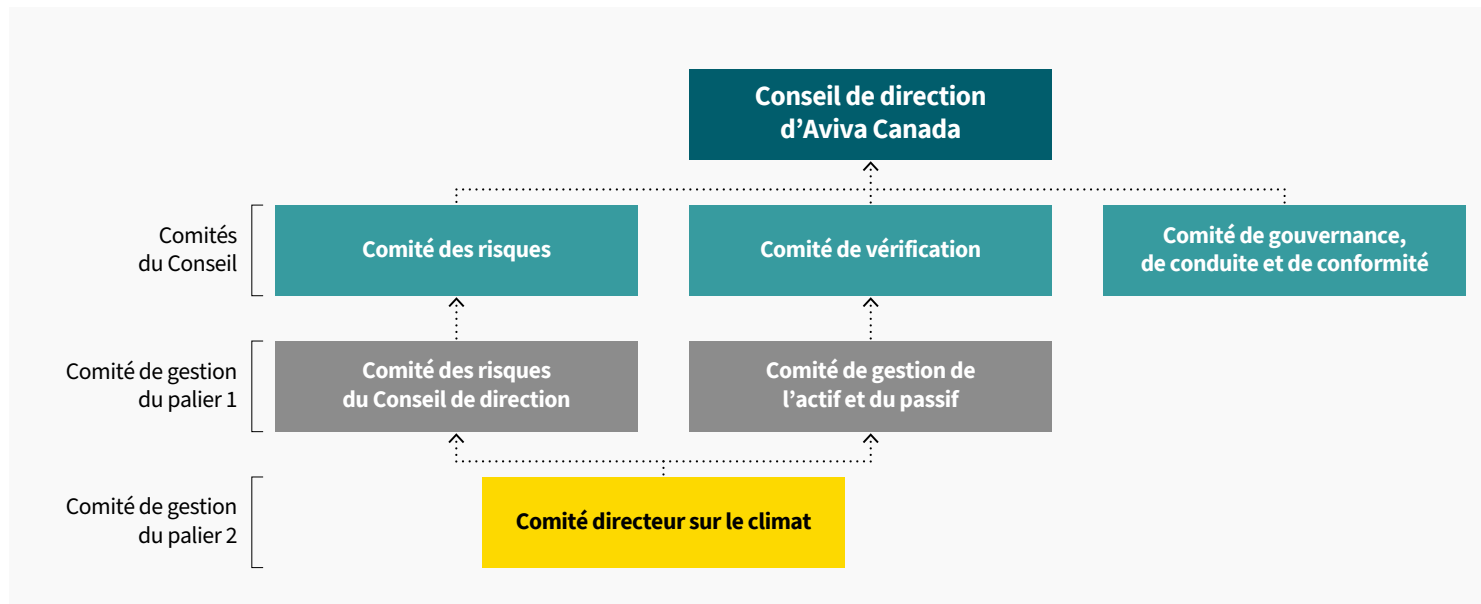
## Gouvernance

### Nous intégrons la question des changements climatiques dans l'ensemble de notre organisation.

Aviva Canada dispose d'un cadre de gouvernance solide, assorti de contrôles efficaces et rigoureux. Nous avons intégré les enjeux climatiques à notre cadre d'appétit aux risques, nous avons défini notre tolérance aux risques liés aux changements climatiques et nous avons incorporé les risques liés aux changements climatiques à nos plans d'affaires afin de faciliter la prise de décisions fondées sur les risques. Notre Conseil de direction et ses comités, nos comités de gestion et notre haute direction peuvent ainsi intégrer les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent dans notre stratégie, notre prise de décisions et nos processus opérationnels.

La structure de gouvernance, les principaux comités et leurs attributions sont présentés à la figure 1 ci-dessous. Notre équipe de la durabilité fournit des services-conseils à l'interne.

**Figure 1 : Structure de gouvernance climatique d'Aviva Canada**





Comité	Attributions	Travaux de 2022
<b>Conseil de direction d'Aviva Canada</b>	Le Conseil dirige les activités d'Aviva Canada dans le respect d'un cadre de gouvernance composé de contrôles prudents et efficaces et qui permet l'évaluation et la gestion des risques (y compris les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent).	Le Conseil a reçu et, sur recommandation du comité de vérification, approuvé le <a href="#">Rapport sur la durabilité 2021</a> d'Aviva Canada, qui présente les initiatives importantes d'Aviva Canada pour lutter contre les changements climatiques, bâtir des collectivités plus fortes et enraciner la durabilité. Il a approuvé le plan d'affaires 2023-2025 qui porte notamment sur les indicateurs et les cibles se rapportant aux changements climatiques. Le Conseil a également adopté le cadre d'appétit aux risques liés aux changements climatiques et les seuils associés faisant l'objet d'une surveillance par la Gestion des risques, qui produit à cet effet des rapports trimestriels.
<b>Comités du Conseil</b>		
<b>Comité des risques</b>	Ce comité aide le Conseil dans sa surveillance des risques, dont les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent, en évaluant l'efficacité du cadre de gestion des risques ainsi que la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et la conformité réglementaire.	Le comité s'est réuni chaque trimestre pour examiner, gérer et contrôler l'ensemble du processus de gestion des risques, dont les risques liés aux changements climatiques. Il a approuvé le cadre d'appétit aux risques liés aux changements climatiques, l'a recommandé au Conseil de direction, et a surveillé les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles fixées (grâce aux rapports fournis par le chef de la Gestion du risque) et a procédé à l'examen des résultats de notre rapport sur la gestion interne des risques.
<b>Comité de vérification</b>	Ce comité, qui travaille de près avec le comité des risques, a les attributions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie et l'efficacité des systèmes de contrôle à l'égard de l'information financière, et se tenir rassuré quant au respect des dispositions du Groupe Aviva en matière de dénonciation;</li> <li>• S'assurer de l'efficacité, du rendement, de l'indépendance et de l'objectivité du service de vérification interne, des vérificateurs externes et des autres services de surveillance financière ainsi que du service de l'actuaire en chef;</li> <li>• Contrôler et gérer les activités d'investissement conformément à l'alinéa 165(2) h) et à l'article 492 de la <i>Loi sur les assurances</i>; et</li> <li>• Voir, de concert avec le comité des risques, à ce que la direction mette et garde en place des procédures de contrôle internes appropriées.</li> </ul>	En 2022, le comité de vérification a examiné et approuvé le <a href="#">Rapport sur la durabilité 2021</a> d'Aviva Canada et l'a recommandé au Conseil de direction aux fins d'approbation. Le rapport comportait les réponses d'Aviva Canada aux recommandations du GIFCC, ainsi que trois indicateurs : intensité carbonique moyenne pondérée du portefeuille d'investissement, investissement en actifs verts* et pertes attribuables aux phénomènes météorologiques. Il a également examiné toute l'information présentée dans les états financiers pour assurer la conformité avec toutes les normes et les exigences applicables.
<b>Comité de gouvernance de conduite et de conformité (ou comité de gouvernance)</b>	Le comité de gouvernance est chargé de soutenir le Conseil dans son respect du cadre de gouvernance en remplissant les devoirs énoncés dans la <i>Loi sur les sociétés d'assurance</i> relativement aux opérations avec apparentés et aux conflits d'intérêts et ceux relatifs au respect de la vie privée et à l'utilisation de l'information confidentielle. Ce comité aide également le Conseil à voir à l'exécution des responsabilités de bonne conduite, y compris celles liées à la marque et à la réputation de la compagnie.	À ce comité ont été présentés des rapports trimestriels ou périodiques sur le traitement des plaintes, sur le cadre de bonne conduite de la compagnie et sur les questions de conformité réglementaire qui lui ont permis de veiller au respect des exigences des politiques, des normes et des règlements applicables, ainsi que celles des cadres de bonne conduite des tiers.
<b>Comité de gestion de l'actif et du passif</b>	Ce comité appuie le chef des Services financiers afin que soit tiré parti des possibilités d'investir le plus efficacement possible les capitaux de la compagnie, tout en assurant une surveillance appropriée des travaux de gestion (1) du bilan; (2) de l'exposition aux risques financiers; (3) des décisions concernant la gestion des immobilisations et des risques financiers; et (4) de la position de la compagnie par rapport au cadre d'appétit aux risques établi par le Conseil d'Aviva Canada. Il est important de noter également que ce comité a le mandat de passer en revue et d'approuver l'information sur les changements climatiques.	Le comité, qui s'est réuni une fois par trimestre, a ajouté à ses attributions l'examen de l'intensité carbonique du portefeuille d'investissement ainsi que des avoirs en actifs verts.
<b>Comité des risques du Conseil de direction</b>	Ce comité assure la surveillance, l'examen critique, le soutien et le conseil en matière de profil de risques et d'exposition aux risques, conformément à l'appétit aux risques et aux exigences réglementaires applicables. Il est responsable du maintien d'un cadre de gestion des risques efficace et proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques auxquels la compagnie est confrontée. Il procède également à l'examen critique de l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur le profil de risques, y compris les mesures de gestion associées.	Ce comité s'est réuni une fois par trimestre pour examiner les progrès réalisés par le comité directeur sur le climat. Il a également examiné l'avis sur les risques du plan d'affaires et sa cohérence par rapport aux engagements plus larges de la compagnie en matière de durabilité, tout en surveillant les indicateurs, les cibles et les mesures d'atténuation tout au long de l'année.
<b>Comité directeur sur le climat</b>	Ce comité est chargé de la concrétisation de notre ambition climatique dans toute l'entreprise, y compris le repérage, l'évaluation et la gestion des risques liés aux changements climatiques et des occasions qui en découlent. Les membres de la haute direction qui le composent sont tous responsables de la réalisation de nos engagements en faveur du climat.	Le comité s'est réuni une fois par trimestre afin de fournir une orientation stratégique aux groupes de travail sur le climat dont les efforts sont axés sur les secteurs clés de l'entreprise, ses investissements, son engagement auprès de ses équipes et son action communautaire. Il a examiné et approuvé les plans d'action de chaque groupe et l'évolution de chacun en plus de veiller à ce qu'ils disposent du soutien de la direction et des ressources appropriées.

Nos comités locaux d'investissement et de production ont considéré que la gestion des risques liés aux changements climatiques et des occasions qui en découlent se rapportant à nos activités était appropriée. Ils ont veillé à ce que ces risques et occasions soient gérés conformément à notre ambition de durabilité, à notre cadre de gestion des risques, à notre appétit aux risques, à notre profil de risques et au respect des exigences réglementaires locales.

\* L'indicateur relatif à l'investissement en actifs verts, sur lequel de l'information était auparavant fournie, a été renommé « investissement en actifs durables » au cours de l'exercice.





## Rôles et responsabilités de la direction en matière de lutte climatique

À l'instar de tous les autres assureurs de dommages, Aviva Canada entretient un dialogue avec tous les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux et se conforme à l'ensemble de leurs exigences. En 2022, Aviva Canada a formulé des recommandations lors de la consultation publique sur la gestion des risques liés aux changements climatiques (B-15) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ces recommandations portaient principalement sur la nécessité de se conformer aux directives internationales, de travailler de concert pour cerner les lacunes actuelles dans les données sur les risques liés aux changements climatiques et d'établir un plan d'action afin d'y remédier.

Les rôles et responsabilités de nos dirigeants sont décrits ci-dessous :

Le **chef de la direction** a les responsabilités suivantes :

- Voir à la conformité à tous les principes juridiques, réglementaires, de gouvernance d'entreprise, sociaux, éthiques et environnementaux.
- Veiller à ce que les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent soient pris en compte dans les processus d'investissement, de production, de conception des produits, de tarification et d'indemnisation grâce à des rôles et à des responsabilités en la matière clairement définis.
- Identifier et gérer les risques financiers soulevés par les changements climatiques et diriger et suivre les progrès dans la réalisation de l'ambition de durabilité d'Aviva.

Le **chef des Services financiers** a les responsabilités suivantes :

- Renseigner le Conseil de direction sur les risques financiers auxquels les changements climatiques exposent l'entreprise, y compris sur les manières dont ces risques pourraient influencer sur notre stratégie et notre modèle d'affaires, et aider le Conseil à surveiller ces risques.
- Aider le Conseil à mettre au point et à jour une méthode appropriée de communication et de déclaration réglementaire des risques financiers liés aux changements climatiques auxquels l'entreprise est exposée.
- Produire et suivre les principales mesures de contrôle du respect du cadre d'appétit aux risques liés aux changements climatiques (sur une base trimestrielle) et du plan d'affaires de l'entreprise.

Le **chef de la Gestion du risque** a les responsabilités suivantes :

- Passer en revue et approuver chaque année l'appétit aux risques liés aux changements climatiques, ainsi que l'appétit aux autres risques financiers et non financiers. Procéder à un examen critique, s'il y a lieu, des processus de surveillance des risques mis en place par la direction, ainsi que les conclusions qui en découlent, afin de s'assurer qu'ils généreront les informations nécessaires à la gestion efficace des risques au sein de la compagnie.
- Voir à ce que les risques que soulèvent les changements climatiques ainsi que les occasions qui peuvent en découler pour l'entreprise soient identifiés, évalués, surveillés et gérés conformément à notre cadre de gestion des risques et dans les limites de notre appétit aux risques.
- Intégrer les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent dans nos activités courantes par l'entremise de nos trois lignes de défense<sup>2</sup>.

Les différentes équipes de direction d'Aviva Canada sont responsables de la gestion des aspects de nos activités qui peuvent contribuer aux changements climatiques ou en subir les conséquences. Par exemple, il incombe à notre chef des Services financiers de veiller au respect des engagements que nous avons pris pour évoluer vers des activités et une chaîne d'approvisionnement ZÉN d'ici 2030, y compris ceux liés à nos espaces loués et à notre consommation d'énergie, ainsi que pour l'adaptation de nos pratiques d'approvisionnement et de celles de nos fournisseurs aux cibles conformes à la SBTi.



<sup>2</sup> Ce modèle définit l'ensemble des responsabilités de gestion des risques au sein de l'entreprise au Canada.



## Examen de la vérification interne

En 2022, l'équipe de la vérification interne d'Aviva Canada a effectué un examen des risques concernant l'ambition de durabilité d'Aviva, en mettant l'accent sur l'efficacité de la gouvernance et du plan visant à soutenir la mise en œuvre de cette ambition au niveau du marché. Cet examen a fourni l'assurance que nous avons réalisé des progrès quant aux analyses de rentabilisation des principales initiatives rattachées à notre ambition.

## Rémunération

Nous croyons que nous pouvons faire de notre programme de lutte contre les changements climatiques et de nos ambitions plus vastes en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) un important facteur de différenciation pour Aviva Canada.

Le Programme d'intéressement à long terme d'Aviva plc 2021-2023 – qui prévoit une part de 10 % reposant sur des indicateurs ESG fractionnés en mesures distinctes (un indicateur climatique ayant une pondération de 5 %, et deux indicateurs de diversité et d'inclusion, ayant tous deux une pondération de 2,5 %) – a été approuvé lors de l'Assemblée générale annuelle d'Aviva plc 2021. L'indicateur climatique renvoie à la réduction, en pourcentage, de l'intensité carbonique des actifs des actionnaires.

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris auprès des actionnaires à la fin de 2021, nous proposons de tirer pleinement parti de la flexibilité de la politique de rémunération de la haute direction et de faire en sorte que jusqu'à 20 % du Programme d'intéressement à long terme 2022-2024 se fonde sur des indicateurs de performance stratégique, soit un indicateur climatique (pondération de 7,5 %), un indicateur lié à la clientèle (7,5 %) et deux indicateurs de diversité et d'inclusion (2,5 % chacun). La portée de l'indicateur climatique sera élargie pour inclure les fonds avec participation aux bénéfices en plus des actifs des actionnaires.



## Formation sur les changements climatiques

Aviva Canada continue de sensibiliser son personnel aux considérations climatiques afin de constituer les ressources et l'expertise nécessaires pour reconnaître et gérer les risques associés, et créer une culture attentive aux enjeux climatiques.

Chaque année, nos employés suivent une formation obligatoire sur les connaissances indispensables<sup>3</sup> pour être au fait des répercussions des changements climatiques sur notre planète et notre compagnie. En 2022, la totalité de nos employés canadiens a suivi cette formation. Nous avons aussi continué à proposer, sur demande, des formations sur les changements climatiques pour tous nos employés par l'entremise de l'Université Aviva et leur donnons accès à l'Académie du Pacte mondial des Nations Unies. Enfin, nous avons offert une formation plus approfondie aux personnes qui assument des responsabilités directes entourant l'identification, la gestion, l'évaluation et la communication des risques liés aux changements climatiques et des occasions qui en découlent.

Dans notre guide pour les employés, [Ensemble dans l'action en faveur du climat](#) (en anglais seulement), nous communiquons à nos employés des informations utiles pour les aider à apporter leur contribution, au travail, à la maison et au sein de leur communauté.

<sup>3</sup> Cette formation se compose notamment de modules sur l'éthique professionnelle, les crimes financiers, la santé et la sécurité, la gestion des risques et des données et la sécurité en ligne. Le module sur les changements climatiques porte sur les exigences réglementaires, le Plan de transition climatique d'Aviva et la manière dont elle intègre les risques liés aux changements climatiques dans sa gouvernance, sa gestion des risques et ses rapports et déclarations. La définition complète se trouve dans le [Rapport sur les critères de déclaration 2022 d'Aviva](#).

**Figure 2 : Exemples de rôles et de responsabilités en matière de lutte climatique au sein d'Aviva Canada****Actuariat**

Détermination des méthodes, de l'appétit aux risques et des critères d'étalement liés aux changements climatiques.

**Affaires générales**

Concrétisation et mise à exécution de la stratégie et du plan d'action en matière de durabilité, soutien à l'intégration des considérations climatiques, à l'adoption de politiques en faveur du climat et à la diffusion de rapports non financiers et de communications connexes.

**Approvisionnement**

Assurance de la conformité des pratiques exemplaires avec les objectifs validés par l'initiative SBTi.

**Capital humain**

Développement des compétences et des connaissances des employés afin que tous comprennent comment ils peuvent gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et contribuer à la réalisation de nos engagements.

**Contentieux**

Soutien à l'entreprise dans le respect d'exigences légales liées aux changements climatiques.

**Exploitation (dont TI, Biens et Installations)**

Contribution à la baisse des émissions de carbone liées aux activités, conformément à nos ambitions de réduction de l'empreinte environnementale grâce à l'efficacité énergétique, à l'utilisation intelligente des technologies, au recours à des sources d'énergies renouvelables et à la réduction importante de l'intensité carbonique du parc de véhicules.

**Gestion actif-passif**

Gestion actif-passif efficace et assurance de la conformité au plan d'affaires de la répartition stratégique de l'actif.

**Gestion des actifs**

Prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des investissements.

**Gestion des immobilisations**

Prise en compte des considérations climatiques dans l'évaluation des risques du marché et de crédit, et exécution d'analyses de scénarios.

**Gestion des risques d'entreprise**

Prise en compte des considérations climatiques dans les processus de gestion des risques, y compris ceux entourant la production de l'avis sur les risques et du rapport sur la gestion interne des risques.

**Indemnisation**

Prise en compte des considérations climatiques dans les processus d'indemnisation (p. ex., notion *Reconstruire en mieux*) et collaboration avec la clientèle pour renforcer sa résilience.

**Information financière**

Préparation de la Déclaration sur les changements climatiques conformément aux attentes de la clientèle et aux exigences réglementaires.

**Investissements**

Prise en compte des considérations climatiques dans le processus d'investissement de bout en bout.

**Planification des activités**

Établissement du plan d'affaires conformément à la stratégie, au plan de transition climatique et à l'appétit aux risques.

**Production**

Intégration des considérations climatiques à nos activités de production pour faciliter l'atteinte de notre ambition de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040.

**Réassurance**

Prise en compte des considérations climatiques dans les ententes de réassurance.

**Stratégie**

Prise en compte des considérations climatiques dans l'élaboration des stratégies.

**Tarification et Développement de produits**

Prise en compte des considérations climatiques dans la tarification et le développement des produits; pour continuer de développer des produits et des services respectueux du climat, qui récompensent les clients pour leurs actions écoresponsables, fournir des éléments d'adaptation ou de résilience ou une couverture additionnelle, dans la mesure du possible, aux clients exposés à des risques météorologiques extrêmes.

**Vente et Marketing**

Prise en compte des considérations climatiques dans les activités de commercialisation des produits auprès des courtiers et des clients.

**Vérification interne**

Évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles liés à la lutte climatique et production des rapports connexes.



# La durabilité est l'une des quatre priorités stratégiques d'Aviva

- 21 Stratégie, risques et occasions en matière de changements climatiques
- 23 Mesure de la valeur à risque (VaR) climatique
- 26 Orientation stratégique
- 27 Responsabilité et leadership
- 30 Décarbonation de notre portefeuille d'investissement
- 31 Avenir carboneutre
- 35 Activités et chaîne d'approvisionnement
- 39 Intégration des considérations climatiques à notre culture



# Stratégie, risques et occasions en matière de changements climatiques

La crise climatique peut avoir sur le secteur de l'assurance des impacts de toutes sortes, souvent interreliés à d'autres facteurs de durabilité. Notre plan stratégique porte donc en priorité sur les risques de transition, les risques physiques et les risques de litiges, et sur les occasions connexes.

- **Risques de transition** : répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Il peut s'agir de vastes changements sur les plans politique, juridique, technologique ou commercial ayant pour but d'atténuer les effets des changements climatiques. Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent présenter pour les organisations des niveaux variables de risques financiers et d'atteinte à la réputation.
- **Risques physiques** : répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations climatiques aiguës, brusques et perturbatrices, comme des tempêtes plus fréquentes et plus violentes, des chaleurs et des froids extrêmes, des inondations, des sécheresses et des incendies, ainsi que d'incidences climatiques graduelles et chroniques, telles que des températures plus élevées que la moyenne, l'élévation du niveau de la mer et la propagation de maladies à transmission vectorielle. Il peut s'agir d'impacts directs d'événements, tels que les dommages matériels et les impacts découlant indirectement d'événements ultérieurs, tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales ou la pénurie de ressources.
- **Risques de litiges** : répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations où des parties ayant subi des dommages en raison des changements climatiques cherchent à se faire indemniser par d'autres, car elles leur attribuent une responsabilité dans les dommages qu'elles ont subis. Lorsque de telles réclamations aboutissent, les parties visées peuvent chercher à récupérer les frais encourus, en totalité ou en partie, auprès de leur assureur en vertu de contrats avec des tiers.

## Horizon temporel des risques

L'importance et l'horizon temporel des risques liés aux changements climatiques auxquels est exposée notre entreprise (ou des occasions connexes) varient selon les produits d'assurance, les zones géographiques et les investissements envisagés. Par exemple, à Aviva Canada, en assurance de dommages, nous plaçons les risques liés à nos processus de production et de tarification et à notre stratégie de réassurance sur un horizon temporel relativement court (de un à trois ans). Nous reconnaissons que la gravité et la fréquence accrues des pertes attribuables aux phénomènes météorologiques peuvent avoir une incidence négative sur notre rentabilité.

Nous prenons déjà en compte les risques de catastrophes dans notre modélisation du capital économique afin d'assurer notre résilience face à de tels scénarios. Nous avons analysé l'impact de ces risques et occasions, lors de l'élaboration de notre nouvelle stratégie de produits et de la mise à jour de notre plan d'affaires, sur un horizon temporel à moyen terme (de trois à cinq ans).

## Risques et occasions liés aux changements climatiques concernant nos activités

À moyen et long terme, certaines perturbations, par exemple le passage aux véhicules électriques et autonomes et à l'économie de partage, ou encore les conditions météorologiques extrêmes, pourraient avoir une incidence sur la conception et la demande de produits d'assurance générale, ainsi que, dans certains cas, sur leur abordabilité. Cependant, une occasion se présentera aussi, à savoir celle de proposer des produits et des services d'assurance générale écoresponsables, qui soutiennent la transition vers une économie sobre en carbone, récompensent les clients pour leurs choix respectueux de l'environnement et renforcent la résilience aux changements climatiques. La présente Déclaration fournit de plus amples renseignements sur ces risques et occasions ainsi que sur d'autres.

Aviva plc modélise les répercussions des changements climatiques sur ses activités au moyen de l'analyse de scénarios climatiques reposant sur différentes trajectoires de température. Nous nous appuyons sur les résultats de cette modélisation, ainsi que sur d'autres analyses, recherches, données et indicateurs, afin d'établir notre plan stratégique, que ce soit pour réduire, transférer, accepter ou contrôler notre exposition aux risques liés aux changements climatiques à court, moyen et long terme.

Nos indicateurs climatiques nous aident à gérer les répercussions financières potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques; ils sont présentés dans la section sur les objectifs et les indicateurs.



## Objectifs fondés sur la science

En 2022, nous avons obtenu la validation de nos objectifs fondés sur la science par l'initiative SBTi, comme indiqué ci-dessous. Cette validation s'inscrit dans notre feuille de route en matière de lutte contre les changements climatiques et notre plan de transition climatique. Soulignons que les objectifs et cibles en pourcentage ci-dessous incluent tous les actifs de clients externes visés qui sont gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires.

Objectifs d'Aviva	Indicateur de rendement clé
Aviva, qui comprend Aviva Canada, s'engage à réduire ses émissions absolues de GES de portées 1 et 2 de 90 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.	Réduction en % des émissions absolues des portées 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2019.
Aviva, qui comprend Aviva Canada, s'engage à ce que 70 % de ses dépenses en biens et services proviennent de fournisseurs ayant établi des cibles validées par la SBTi d'ici 2025.	Proportion des dépenses en biens et services provenant de fournisseurs ayant adhéré à l'initiative SBTi.

## Objectifs de la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA)

Aviva Canada s'est fixé un objectif de portefeuille par l'intermédiaire de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une initiative chapeautée par les Nations Unies. Cet objectif est décrit ci-dessous, ainsi que l'indicateur de rendement clé utilisé pour en faire le suivi.

Objectifs alignés sur ceux de la NZAOA	Indicateur de rendement clé
Réduction de 25 % de l'intensité carbonique moyenne pondérée pour le portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises cotées en bourse d'ici l'exercice 2025, par rapport à l'année de référence 2019.	Réduction en pourcentage de l'intensité carbonique moyenne pondérée des actions et des obligations des sociétés cotées en bourse en fonction du revenu, par rapport à l'année de référence 2019.



## Intégration des considérations climatiques dans le processus de planification des activités d'Aviva

Aviva Canada établit chaque année un plan d'affaires triennal pour veiller à ce que sa stratégie soit correctement transposée en plans opérationnels et financiers permettant la réalisation de ses ambitions à court terme, et ouvrant la voie à l'atteinte de ses objectifs stratégiques à plus long terme.

Lors de l'élaboration de ce plan, Aviva Canada tient compte de la conjoncture, et hiérarchise de manière rigoureuse ses initiatives, en évaluant les implications commerciales et financières, en analysant les coûts et les avantages et en estimant les risques et les occasions clés. Les plans des unités de gestion, qui sont soigneusement examinés au niveau local et au niveau du Groupe, sont étayés par un avis du chef de la Gestion du risque. Le plan d'affaires est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de direction en novembre.

## Intégration des considérations climatiques et non financières dans notre plan d'affaires

Nous avons intégré la planification entourant les changements climatiques de manière plus officielle dans le processus global de planification des activités du Groupe Aviva en 2020 (Plan d'affaires 2021-2023), au même titre qu'un certain nombre d'autres sphères non financières stratégiques (par exemple, la diversité, l'équité et l'inclusion, et la performance des clients). Dans le but de réaliser nos ambitions climatiques, nous avons établi des orientations et des cibles avec des indicateurs de rendement clés, puis nous les avons communiqués aux entités concernées en travaillant avec les équipes Durabilité et Gestion des risques du Groupe.

Dans le dernier cycle de planification du Groupe (2023-2025), une demande a été adressée aux unités de gestion, dont Aviva Canada : fournir des indications supplémentaires sur leurs plans, au-delà de l'horizon de trois à cinq ans et jusqu'à l'atteinte de nos objectifs de 2030 en matière de lutte contre les changements climatiques, y compris réduire de 60 % l'intensité carbonique de nos investissements et devenir ZÉN dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. À cet égard, nous continuerons d'étoffer et d'améliorer nos processus et notre approche, et de les harmoniser avec notre [Plan de transition climatique](#).



## Mesure de la valeur à risque (VaR) climatique

L'analyse de scénarios est un outil essentiel pour cerner les répercussions potentielles des changements climatiques sur une organisation et sa chaîne de valeur de bout en bout.



Pour mieux déterminer nos risques liés aux changements climatiques, nous avons notamment réalisé, avec notre indicateur de la valeur à risque (VaR) climatique, une analyse de scénarios du GIEC et d'un scénario mixte agrégé<sup>4</sup>. Ainsi, nous avons été en mesure d'évaluer les conséquences financières potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques, de même que la résilience de notre stratégie.

Dans cette section, nous décrivons le processus d'élaboration de la mesure de notre VaR climatique, les données utilisées, la méthode de calcul et son évolution.

### Nous avons été guidés par des experts

Les effets des changements climatiques sont susceptibles d'influer sur le bilan des assureurs et sur leur modèle d'affaires à long terme. Pour relever ce défi, Aviva plc a mis au point une mesure de la VaR climatique applicable à toutes les unités de gestion, dont Aviva Canada, afin d'évaluer nos risques financiers, notre résilience et notre stratégie dans le cadre de différents scénarios climatiques.

Pour mettre au point la VaR climatique, nous avons mis sur pied une équipe interdisciplinaire composée de représentants provenant de toute l'entreprise, et d'un groupe d'experts ayant pour mandat d'examiner de manière critique les principales hypothèses servant à la détermination, à la sélection et à la modélisation des répercussions financières pour chacun des scénarios.

### Validation scientifique

Le GIEC a défini certains scénarios prospectifs plausibles en ce qui concerne les changements climatiques<sup>5</sup>. Chacun d'eux décrit une trajectoire potentielle des niveaux de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Dans certains cas, on les met en correspondance avec les hausses de température probables d'ici 2100 et les niveaux des mesures d'atténuation nécessaires au sein de l'économie dans son ensemble :

- 1,5 °C (mesures d'atténuation intensives)
- 2 °C (mesures d'atténuation fortes)
- 3 °C (seulement certaines mesures d'atténuation)
- 4 °C (aucune mesure supplémentaire d'atténuation)

Le rapport *Réchauffement planétaire de 1,5 °C* du GIEC, publié en octobre 2018, souligne la nécessité de prendre dès maintenant des mesures radicales pour maintenir le réchauffement en deçà de 1,5 °C, et indique les conséquences potentiellement graves si nous n'atteignons pas cet objectif.

<sup>4</sup> Voir la [Déclaration d'Aviva](#) en anglais seulement plc pour de plus amples renseignements sur notre méthode d'évaluation de la VaR et le modèle de MSCI.

<sup>5</sup> Le sixième rapport d'évaluation du GIEC donne un aperçu des connaissances sur la science des changements climatiques.



## Notre approche sur mesure

Nous calculons notre VaR climatique pour ces quatre scénarios, en tenant compte des différentes projections d'émissions et des hausses de température associées. Nous agrégeons ces résultats pour déterminer l'impact de tous les scénarios selon leur probabilité relative<sup>6</sup>.

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont modulés en fonction des répercussions que nous observons dans notre large éventail de catégories d'actifs et de produits :

- **Risques et occasions liés à la transition** : renvoient aux coûts prévus de l'action politique pour stimuler la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'aux profits découlant du développement de nouvelles technologies écologiques et de l'obtention de brevets connexes. De plus, comme il y a une hausse des litiges liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale, nous avons évalué qualitativement l'exposition potentielle en conséquence.
- **Risques physiques** : renvoient aux répercussions financières des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes de vent et cyclones tropicaux) et des effets chroniques (chaleur et froid, fortes précipitations et chutes de neige ou rafales), le tout en sachant que les effets physiques les plus virulents ne se feront sentir qu'au cours de la seconde moitié du siècle.

## Défis concernant les données et la méthode

La quantification de l'impact des changements climatiques est une pratique émergente, qui comporte une incertitude inhérente découlant de l'approche adoptée pour effectuer l'analyse de scénarios. Il n'est pas aisé d'avoir des données cohérentes sur les actifs qui composent l'ensemble de notre portefeuille. À mesure que des données plus cohérentes sur les émissions deviendront disponibles, nous améliorerons notre capacité à évaluer avec précision la VaR climatique.

Nous utilisons la méthode de MSCI pour évaluer l'exposition de nos catégories d'actifs (crédit, actions et placements immobiliers). Pour nous assurer que nous couvrons d'autres catégories, nos portefeuilles de souscription et la VaR climatique potentielle, nous avons utilisé des cadres qualitatifs, tels que le ClimateWise Infrastructure Framework, et certains outils quantitatifs afin d'estimer l'exposition potentielle et les occasions connexes pour d'autres catégories d'actifs et de passifs. Nous continuons à collaborer avec les organismes compétents pour créer des méthodes uniformes pour l'ensemble du secteur.



## Notre méthode évolue sans cesse

Les méthodes et les données étant plus facilement accessibles, nous continuons à élargir la portée de notre travail. Nous avons apporté plusieurs améliorations méthodologiques en 2022. Voici les éléments que nous avons incorporés à notre méthode :

- Un nombre accru de scénarios de MSCI portant sur les risques physiques avec différents niveaux de réchauffement climatique.
- Un nombre accru de scénarios de transition climatique reposant sur différents modèles d'évaluation intégrée et différentes trajectoires d'émissions.
- Une méthode actualisée de calcul des répercussions de la VaR pour nos placements souverains, en nous appuyant sur des recherches récentes<sup>7</sup> sur la réévaluation à la baisse des obligations souveraines dans différents scénarios d'émissions.

## Renforcer les capacités d'Aviva

Nous continuerons à nous appuyer sur la méthode actuelle pour :

- évaluer la base de référence par rapport à laquelle les impacts sont évalués, dans le cadre de notre préparation à la publication des impacts quantifiés de la VaR climatique;
- poursuivre l'amélioration de notre modélisation des risques physiques afin d'optimiser la liste des risques couverts et la granularité de l'analyse;
- intégrer la nouvelle méthode de mesure de la VaR de MSCI concernant les obligations souveraines, lorsque ce sera possible de le faire.

<sup>6</sup> *The Unconditional Probability Distributions of Future Emissions and Temperatures*; Frank Venmans et Ben Carr; novembre 2022. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=4228706](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4228706)

<sup>7</sup> *Rising Temperatures, Falling Ratings: The Effect of Climate Change on Sovereign Creditworthiness*; mars 2021, en anglais seulement [bennettinstitute.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2020/12/Rising\\_Climate\\_Falling\\_Ratings\\_Working\\_Paper.pdf](http://bennettinstitute.cam.ac.uk/wp-content/uploads/2020/12/Rising_Climate_Falling_Ratings_Working_Paper.pdf)





## Résultats de la VaR climatique

Aviva plc communique cette mesure depuis 2018. La figure 3 présente une comparaison des résultats plausibles (du 5<sup>e</sup> au 95<sup>e</sup> rang centile) de la VaR climatique pour les différents scénarios envisagés. La stratégie d'Aviva plc, dans tous les scénarios, consiste à accroître sa résilience aux risques liés aux changements climatiques et à saisir les occasions qui en découlent.

Comme nous l'avons noté l'an dernier, dans tous les scénarios, les répercussions sont plus limitées sur les passifs d'assurance que sur le rendement des investissements. Les répercussions sur le passif au titre de l'assurance de dommages sont atténuées par la nature à court terme des activités, la capacité de modifier les prix chaque année et notre programme de réassurance. Toutefois, les effets physiques des changements climatiques entraîneront d'autres risques et périls non assurables ou nécessitant des couvertures inabordables à long terme.

La figure 4 montre que, comme prévu, le risque de transition diminue à mesure que la trajectoire de réchauffement augmente. Le risque physique est présent, même dans les scénarios de transition.

La figure 5 présente la répartition des répercussions des changements climatiques sur les activités d'Aviva, selon le type d'exposition; les crédits, les actions et les fonds souverains sont les plus touchés.

**Hypothèse de 4 °C :** Aviva est plus exposée au scénario de hausse de température de 4 °C où le risque physique est omniprésent; ce scénario entraîne des effets négatifs à long terme sur le rendement des investissements, notamment sur le crédit, les actions, l'immobilier et les fonds souverains.

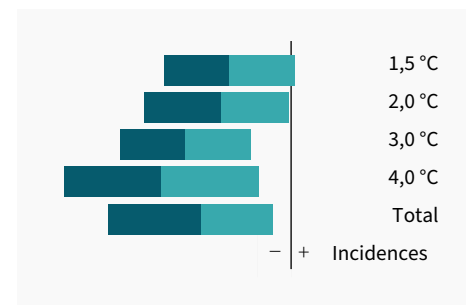
**Hypothèse de 1,5 à 2 °C :** Nos résultats indiquent un net avantage si la hausse de température est inférieure à 2 °C.

Les effets du risque physique sont plus limités selon ces scénarios, mais les mesures de transition entraînent toujours des risques défavorables sur le rendement des investissements à long terme dans les secteurs à forte émission de carbone (notamment les services publics). Ces résultats sont en partie compensés par les revenus liés aux nouvelles technologies de certains secteurs (par exemple, l'industrie automobile).

Il existe une incertitude inhérente à la modélisation ainsi qu'une sensibilité aux méthodes et hypothèses sous-jacentes. Il est également vrai que cette analyse ne tient pas compte d'un grand nombre d'avantages socioécologiques et de la réduction du risque d'atteindre des points de basculement climatique dans un scénario à 1,5 °C. Par ailleurs, si l'on souhaite limiter le réchauffement à 1,5 °C, il faut agir maintenant.

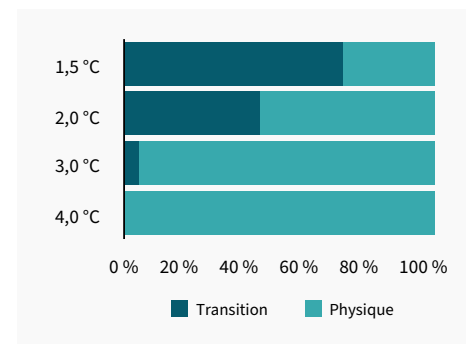
**Figure 3 : Résultats de la VaR climatique d'Aviva selon chaque scénario pour les fonds des actionnaires au 31 décembre 2022**

Source : Aviva plc



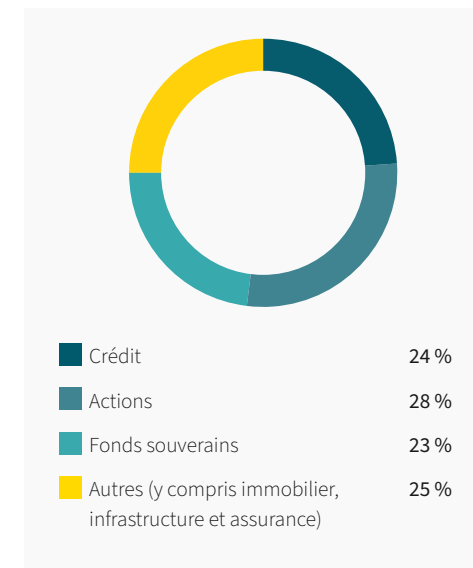
**Figure 4 : Risque de transition par rapport au risque physique selon chaque scénario pour les fonds des actionnaires d'Aviva (crédit, actions et immobilier) au 31 décembre 2022**

Source : Aviva plc



**Figure 5 : Proportion des effets combinés de la VaR climatique selon le type d'exposition pour les fonds des actionnaires d'Aviva au 31 décembre 2022**

Source : Aviva plc





## Orientation stratégique

Les résultats de la VaR climatique montrent clairement que nous devons agir de manière stratégique, en gérant notre exposition aux impacts physiques et en saisissant les occasions de contribuer à un avenir sobre en carbone. Notre Plan de transition climatique représente la feuille de route que nous devons suivre pour atteindre cet objectif dans toutes les facettes de nos activités. Pour réaliser notre ambition climatique et réduire notre exposition aux risques liés aux changements climatiques, nous nous concentrons sur cinq domaines clés :

### Responsabilité et leadership



Miser sur des partenariats pour devenir une entreprise ZÉN

### Décarbonation de notre portefeuille d'investissement



Réduire les émissions financées de notre portefeuille de placements et investir dans des actifs durables

### Avenir carboneutre



Offrir des solutions d'assurance pour les infrastructures d'énergie renouvelable et élaborer une méthode de souscription sans émission

### Activités et chaîne d'approvisionnement



Devenir une entreprise ZÉN d'ici 2030 en participant à la SBTi

### Intégration des considérations climatiques à notre culture



Les intégrer dans notre culture en sensibilisant nos employés à leur rôle pour opérer une transition juste vers un avenir sobre en carbone



## Responsabilité et leadership

Pour faciliter la gestion des risques de transition et des risques physiques liés aux changements climatiques, il faut être à l'avant-garde du changement.

### Nous nous engageons à bâtir un bel avenir

À Aviva, nous sommes fiers des valeurs qui nous guident et qui nous permettent de jouer un rôle de leader au sein de la société. Nous exerçons un contrôle sur nos propres activités, mais aussi une influence importante sur les actifs dont nous sommes responsables, ainsi que sur les innovations et les clients que nous soutenons au moyen de nos solutions d'assurance.

### Que faisons-nous pour mener le changement qui s'impose?

La crise climatique est un enjeu collectif dont les solutions résident dans la mise en commun des efforts. Pour nous, il s'agit de montrer l'exemple et d'inciter nos employés, nos clients, nos pairs de l'industrie et les collectivités à unir leurs efforts aux nôtres.

Depuis 2021, nous concentrons beaucoup d'efforts dans les trois domaines suivants, et nous avons conclu (ou renforcé) des partenariats et d'autres accords de collaboration pour y apporter des changements positifs :

- Adaptation et résilience aux changements climatiques
- Atténuation des risques liés aux changements climatiques et finance durable
- Biodiversité et nature

**Adaptation et résilience aux changements climatiques :** Les effets des changements climatiques se font déjà sentir partout au Canada et risquent de s'aggraver considérablement au cours des 30 prochaines années. Face à l'intensité et à la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, nous sommes résolus à contribuer à en réduire les conséquences sur la vie de nos clients, et sur la population canadienne dans son ensemble.

Nous travaillons donc à renforcer la résilience de nos clients et des collectivités de partout au pays avec de nombreux partenaires de l'industrie et d'autres secteurs, notamment :

- **L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques :** Nous œuvrons toujours avec l'Institut afin de donner suite à ses recommandations d'aider les clients à abaisser leurs risques de sinistre, par exemple en installant des bardeaux à forte résistance au vent ou des revêtements extérieurs incombustibles.
- **La coalition Un Canada résistant au climat :** Nous sommes l'un des membres de cette vaste coalition composée d'assureurs, d'ONG environnementales et de groupes de recherche, d'administrations municipales et d'organisations autochtones. Nous encourageons le gouvernement fédéral à faire de la notion d'adaptation un élément essentiel du plan climatique canadien, afin de protéger les collectivités contre l'aggravation des phénomènes météorologiques.

- **Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) :** Nous jouons un rôle actif dans les travaux du BAC qui visent à aider les populations canadiennes à réduire leur vulnérabilité aux risques liés aux changements climatiques. Aviva est représentée au sein du Comité des catastrophes naturelles du BAC et, avec ce dernier, nous avons pressé le gouvernement fédéral de créer un consortium d'assurance contre les inondations et de mettre en œuvre la stratégie nationale d'adaptation.
- **Le WWF-Canada :** Notre investissement de 2 M\$ dans le Programme de subvention nature et climat du Fonds mondial pour la nature Canada (WWF-Canada), vise à aider les collectivités et les organisations autochtones à restaurer les terres et les littoraux dégradés et à améliorer les habitats. Pour en savoir davantage sur les résultats de ce programme, consulter la page [40](#).

De plus, nous participons à des consultations sur les enjeux climatiques menées par différentes instances gouvernementales et portant principalement sur les risques d'inondations, de tremblements de terre et de feux de forêt. Nous y mettons à contribution notre expertise et les leçons tirées de l'expérience client afin de contribuer à orienter les décisions politiques.



## Responsabilité et leadership (suite)

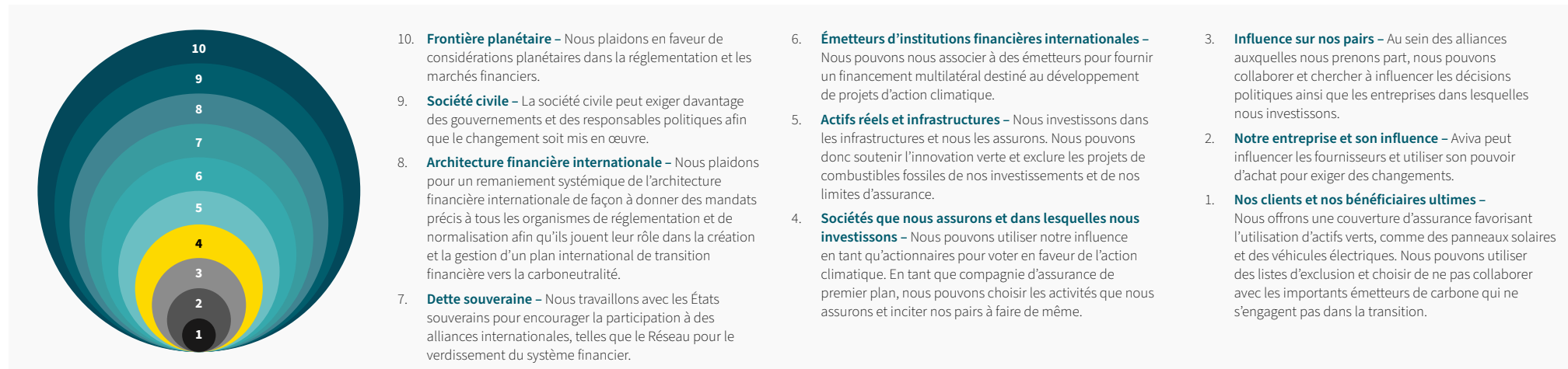
**Atténuation des risques liés aux changements climatiques et finance durable :** Une seule entreprise ou même un regroupement d'entreprises ne peut assurer la carboneutralité des économies canadienne et mondiale. Il faut qu'interviennent les gouvernements, les organismes de réglementation et les autres acteurs qui contribuent à façonner les économies et les marchés financiers du monde.

Et il faut que nous entraînions nos clients dans notre sillage et que nous fassions en sorte que nos actions soient le reflet de leurs intérêts et de leurs valeurs afin de favoriser une transition équitable vers la neutralité carbone. Aviva Canada soutient différentes réformes pour que l'ensemble du système financier contribue à un avenir durable.

Notre chef de la direction continue de siéger à l'organe directeur principal du Conseil d'action en matière de finance durable, qui a pour mandat de faciliter l'intégration des pratiques issues de la finance durable au secteur financier canadien. Aviva est également membre du groupe d'experts techniques sur les divulgations financières. L'objectif principal du Conseil s'aligne sur les recommandations du GIFCC : préconiser l'introduction et l'amélioration de déclarations de l'information financière relative aux changements climatiques dans les secteurs privé et public canadiens. Nous accueillons d'ailleurs favorablement la décision du gouvernement d'obliger les institutions financières et les régimes de retraite fédéraux à communiquer leurs informations financières liées aux changements climatiques et leurs plans pour atteindre l'objectif ZéN, conformément aux recommandations du GIFCC.

### Figure 6 : Nos sphères d'influence

Source : Aviva plc



À l'échelle mondiale, Aviva plc collabore avec l'ensemble de l'industrie afin d'encourager la prise de mesures d'atténuation et la transition vers un monde plus sobre en carbone, notamment grâce à ces alliances :

- **La Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) :** Cette alliance a contribué à de nombreuses initiatives importantes du secteur financier lancées lors de la COP27 et en amont de celle-ci, notamment le cadre de la GFANZ pour la planification de la transition vers la carboneutralité des institutions financières, un appel à l'action des gouvernements du G20 et l'application de la norme du UK Transition Plan Taskforce aux plans de transition climatique dans le secteur privé. Aviva plc codirige actuellement la promotion des politiques publiques de la NZAOA et de la GFANZ en vue d'élaborer des méthodes et des exigences en matière de communication de l'information.
- **La Net-Zero Insurance Alliance (NZIA) :** Aviva plc a contribué à l'élaboration du protocole balisant l'établissement des objectifs de la NZIA. Nous étions également l'un des 16 membres du groupe de travail sur les émissions dans le secteur de l'assurance du Partnership of Carbon Accounting Financials (PCAF), qui a conçu la toute première norme comptable pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre associées aux portefeuilles d'assurance, pour les solutions d'assurance automobile offertes aux entreprises et aux particuliers.

Résoudre la crise climatique exigera l'apport de tous. Nous sommes à l'affût des occasions d'affaires et travaillons avec des partenaires pour favoriser une transition équitable lorsqu'une réglementation sur les changements climatiques et la biodiversité sera mise en œuvre. Nous continuerons, sur les principaux marchés d'Aviva, d'investir dans des projets d'innovation verte, et de les assurer ce qui atténuera les risques liés aux changements climatiques et augmentera davantage la « part verte » de notre chiffre d'affaires, créant ainsi de la valeur pour toutes nos principales parties prenantes.



## Responsabilité et leadership (suite)

**Biodiversité et nature :** Le Canada est confronté à une double crise : la perte de biodiversité et la dégradation du climat. Un tiers des émissions de GES à l'origine des changements climatiques résulte de la destruction des arbres, de la couverture végétale, des tourbières et des plantes et écosystèmes du littoral. Nous nous efforcerons d'atteindre nos objectifs climatiques d'une façon qui contribue à relever les défis connexes que représentent la perte de biodiversité et la dégradation de la nature, en nous assurant de prioriser non seulement la compensation des émissions de carbone, mais également la résilience écosystémique.

Nous visons notamment à aider à inverser la tendance à la perte de la nature d'ici 2030, un objectif qui a également été repris par le gouvernement canadien et des pays du G7.

La [Politique de biodiversité mondiale d'Aviva](#), publiée en 2021, énonce les principes clés qui orientent notre prise de décisions et nos actions en matière de biodiversité. Pour être à même de gérer les risques liés à la perte de biodiversité, ainsi que notre incidence sur elle et notre dépendance à son égard, Aviva s'est engagée à effectuer une évaluation de ses investissements, de sa production et de ses activités d'ici la fin de 2023. Cela nous aidera à déterminer et à hiérarchiser les principaux domaines d'incidence et de dépendance, notamment l'utilisation des outils d'évaluation pertinents dès qu'ils seront accessibles.

Aviva a l'intention, après avoir terminé cette phase de découverte, de se fixer des objectifs précis pour soutenir la réalisation de l'objectif d'inversion de la perte de la nature d'ici 2030, conformément au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Aviva rendra compte de ces objectifs annuellement, y compris de toute contribution positive ou négative de ses principaux marchés aux objectifs mondiaux de biodiversité.

En 2022, Aviva plc a publié son [Rapport sur la biodiversité](#) pour faire un bilan de la première année qui présente les progrès et les initiatives réalisés. Aviva Canada y a contribué en parlant de son partenariat avec le WWF-Canada, de la création de 18 jardins de plantes indigènes partout au Canada et d'une étude de cas qui illustre la manière dont elle a fourni à un client un cautionnement pour la remise en état de sa mine de charbon. Pour en savoir plus, consulter le [Rapport sur la durabilité](#) 2022 d'Aviva Canada.





# Décarbonation de notre portefeuille d'investissement

Les émissions associées aux investissements de nos actionnaires et de nos assurés représentent la plus grande part de notre empreinte carbone. C'est essentiellement dans ce domaine que nous concentrons nos mesures de décarbonation et que nous cherchons à mener la transition vers un avenir sobre en carbone.

Les émissions provenant de nos investissements sont prises font partie de l'information de la catégorie 15 de la portée 3 du protocole sur les GES, et leur déclaration représente un défi énorme en raison de l'absence de méthodes éprouvées ainsi que de l'indisponibilité et de la qualité lacunaire des données pertinentes. Comme il s'agit de la proportion la plus importante de nos émissions totales de GES, nous poursuivons nos efforts dans cette voie, tout en continuant à renforcer notre capacité à communiquer adéquatement des informations.

En qualité de propriétaires d'actifs, nous pouvons exercer une influence sur la transition mondiale vers des économies sobres en carbone grâce à des investissements responsables. Les actifs des actionnaires d'Aviva Canada comprennent des investissements dans des gouvernements et des sociétés en Amérique du Nord.

Nous cherchons à ce que nos investissements soient carboneutres, conformément à l'objectif de la Conférence de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Comme il est fortement probable que nous atteignons ce seuil d'ici 2030, nous devons tous redoubler d'efforts. Dans ce contexte, nous nous donnons comme objectif de rendre la totalité de nos actifs carboneutres d'ici 2040, en avance de dix ans sur l'engagement de la NZAOA, qui consiste à faire en sorte que tous les portefeuilles de toutes les catégories d'actifs soient carboneutres d'ici 2050, à l'instar des cibles de la plupart des pays en la matière.

Nous sommes conscients que la concrétisation de cette ambition ne sera pas chose aisée; nous devons donc impérativement suivre de près nos progrès. Dans notre Plan de transition climatique, nous présentons la manière dont nous calculons des émissions de notre portefeuille, et mesurons la transition de notre portefeuille.

## Mesure de notre réussite en matière de décarbonation

Notre ambition consiste à réduire l'intensité carbonique de nos investissements de 25 % d'ici 2025 et de 60 % d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2019).

À la fin de 2022, nous avons réduit de 44 % l'intensité carbonique moyenne pondérée de nos investissements en crédit et en actions par rapport à l'année de référence 2019.

## Initiative Science-Based Targets (SBTi) et Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA)

En mars 2021, Aviva a adhéré à l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi) et souscrit à l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C. En 2022, nous avons annoncé publiquement nos objectifs, qui ont été validés par la SBTi sur le plan scientifique. Ces objectifs visent non seulement nos émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 (fondées sur le marché), mais aussi certains objectifs concernant nos fournisseurs et notre portefeuille d'investissement (y compris le crédit et les actions, le financement de projets de production d'électricité et les placements immobiliers), soit la catégorie d'émissions la plus importante dans notre chaîne de valeur.

Aviva Canada s'est fixé un objectif de portefeuille par le truchement de la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA), une initiative chapeautée par les Nations Unies.

## Nos leviers de décarbonation

Les trois premiers leviers de la stratégie de décarbonation du portefeuille d'Aviva plc mettent l'accent sur la réduction de notre exposition aux pratiques les plus néfastes par le biais de processus liés à l'engagement, aux politiques et à la gestion des risques, tandis que les deux derniers leviers concernent principalement la saisie des occasions découlant de la transition.

Pour concrétiser ses engagements en matière de carboneutralité, Aviva plc utilise un ensemble de leviers dans cinq principaux domaines :

- Privilégier l'actionariat actif : utiliser notre influence et notre représentation pour exercer une pression sur les entreprises et les administrateurs.
- Se départir d'actifs lorsque nécessaire et soumettre les secteurs et les entités à forte émission de carbone à des contraintes de portefeuille.
- Orienter les investissements vers des secteurs plus verts et les meilleures entreprises dans ces secteurs.
- Financer la transition – saisir les occasions de contribuer à une économie sobre en carbone.
- Proposer des produits et des services à nos clients et des outils pour les amener à remanier leur portefeuille.



## Avenir carboneutre

Les assureurs jouent un rôle essentiel dans la transition de la société et de l'économie globale vers un avenir sobre en carbone, et ils le font des deux côtés de l'équation : par l'atténuation et l'adaptation.



Avec nos clients, nous continuerons à intégrer les considérations climatiques à toutes les étapes de la gestion du risque – compréhension, prévention, réduction et protection – pour faire en sorte que nos solutions d'assurance et de réassurance restent accessibles et abordables.

En effet, pour soutenir la transition vers une économie sobre en carbone, Aviva continue d'offrir, sur tous ses marchés, des produits et des services respectueux de l'environnement qui récompensent les clients pour leurs actions écoresponsables, et ce, dans trois principaux champs d'activité :

- La production
- Les produits et services
- La gestion des sinistres

### Empreinte carbone de nos portefeuilles de souscription

Aviva plc a travaillé avec le Boston Consulting Group pour proposer une méthode d'attribution de souscription applicable aux solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises, à la fois au niveau des clients et des actifs. Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) a établi la toute première norme mondiale encadrant la mesure des émissions de gaz à effet de serre associées aux portefeuilles d'assurance (« émissions associées aux solutions d'assurance »). Aviva plc était l'un des 16 membres du groupe de travail du PCAF qui a défini la norme. Cette norme vise les solutions d'assurance automobile pour les entreprises et les particuliers. En outre, nous tâcherons de nous conformer à la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des émissions associées aux solutions d'assurance, récemment publiée par le PCAF.



## Avenir carboneutre (suite)

### ÉTUDE DE CAS

#### Soutien à nos clients pour les aider à réduire leurs émissions de carbone

À Aviva, nous sommes déterminés à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Au moyen de notre déclaration de souscription, nous soutenons la transition vers des sources d'énergie plus écologiques, ce qui permet de réduire les répercussions négatives sur le climat et la biodiversité. Pendant six ans, l'équipe de cautionnement d'Aviva Canada a travaillé pour que nous puissions fournir à TransAlta – une grande entreprise canadienne de services d'électricité – un cautionnement lui permettant de remettre en état le site de sa mine de charbon de Highvale. Grâce à cette opération, qui nécessite le réaménagement du terrain, le site redeviendra fonctionnel et écologique.

Le plus grand défi : l'organisme de réglementation provincial n'acceptait pas un cautionnement à titre de garantie financière des obligations de remise en état. Notre équipe de cautionnement a donc collaboré, pendant six années, avec les parties prenantes de l'industrie et du gouvernement pour rédiger un libellé de cautionnement acceptable pour toutes les parties et faire reconnaître l'utilisation d'un cautionnement dans ce type de situation. Grâce au cautionnement, les entreprises jouissent d'une plus grande flexibilité financière et peuvent investir dans des projets comme les énergies renouvelables. En juillet 2022, nos efforts ont été couronnés de succès grâce au libellé du cautionnement qu'Aviva Canada a largement contribué à élaborer. En collaboration avec Marsh Canada, des conditions commerciales ont été établies, et un cautionnement de remise en état a été émis pour le gouvernement de l'Alberta. Il s'agit actuellement du plus grand projet de remise en état d'une mine dans cette province.



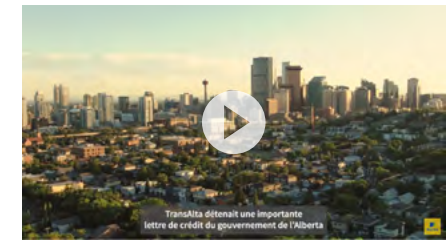
#### Faits saillants

- La mine de charbon Highvale, dont l'exploitation a cessé en décembre 2021, fait désormais l'objet d'un projet de remise en état intégrale.
- Les centrales thermiques au charbon ont été converties au gaz naturel ou ont été définitivement fermées.
- TransAlta investit activement dans la production d'énergie éolienne et solaire, et souscrit à des objectifs fondés sur la science.

Photographie © TransAlta

Le réaménagement du site tiendra compte des besoins de la faune et de la flore locales et visera l'équilibre entre terres agricoles, zones forestières, prairies ouvertes, zones sauvages, zones humides et lacs de kettle. TransAlta a également fait appel aux communautés autochtones locales pour optimiser la planification, notamment en prenant en considération, dans le travail de reboisement, certaines espèces importantes pour elles d'un point de vue culturel.

L'utilisation d'un cautionnement pour restaurer le territoire montre que nous pouvons concevoir des produits qui facilitent la transition vers une économie à faible émission, tout en générant des retombées positives sur la biodiversité. Pour en savoir plus sur la genèse de ce projet, cliquez [ici](#).







## Avenir carboneutre (suite)



### Produits et services

En tant qu'assureur, nous pouvons influencer le comportement des clients par le biais des produits et des services que nous offrons. En effet, pour soutenir la transition vers une économie sobre en carbone, nous continuons d'offrir et de concevoir des produits et des services respectueux du climat qui récompensent les clients pour leurs actions écoresponsables et qui contribuent à renforcer la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles.

En 2022, Aviva Canada a lancé une nouvelle solution d'assurance pour les véhicules électriques (VE) assortie de caractéristiques et d'avantages pour en favoriser l'adoption par les clients en assurance des particuliers :

- Jusqu'à 10 % de réduction sur les primes
- Remorquage sans frais jusqu'à la borne de recharge la plus près si la batterie du véhicule électrique tombe à plat
- Subvention de 2 000 \$ pour remplacer un véhicule à essence ayant subi une perte totale par un VE

Nous continuerons de concevoir de nouveaux produits et de nouvelles propositions qui appuient les clients dans leur transition vers des activités durables ou écologiques. Dans le cadre de notre travail avec la NZIA, nous mettrons au point notre propre méthode pour mesurer l'empreinte carbone de notre portefeuille de souscription, tout en améliorant les outils de contrôle et de suivi des sinistres occasionnés par les changements climatiques. Nous nous engageons également à élaborer des propositions par l'intermédiaire de notre service de gestion des risques et d'autres forums afin d'aider les clients à prendre des engagements en matière d'ESG et à les respecter.

### Assurance des particuliers



**Rabais pour véhicule écologique** – rabais qui récompense le choix d'un véhicule électrique ou hybride qui consomme peu de carburant et qui contribue à un environnement plus vert.



**Avenant Prévention des sinistres** – avenant offrant un montant pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ pour l'achat de tout dispositif de prévention qui évitera la répétition du sinistre, comme un système d'alarme incendie, une pompe de puisard, etc.



**Avenant au Programme Assure visant les produits verts** – avenant couvrant le remplacement de produits et de matériaux endommagés par d'autres, plus écologiques (p. ex. revêtement de plancher fait de bambou ou de liège ou électroménagers homologués Energy Star).



**Avenant Limitation relative à la toiture et au revêtement** – avenant offrant un montant pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ pour l'achat de matériaux résistants à la grêle en vue de remplacer la toiture ou le revêtement après des dommages causés par une tempête de grêle ou de vent, ou par le poids de la neige, de la glace ou de la pluie mêlée de neige.



**Avenant Équipement d'énergie des habitations écologiques** – couverture au rabais pour les clients qui comblent leurs besoins en électricité par le recours à des panneaux solaires ou à des éoliennes.



**Protection InsureMyTesla** – couverture conçue par Aviva Canada, qui rehausse l'expérience des propriétaires de véhicules Tesla en leur offrant des protections sur mesure, dont une garantie pour l'équipement de recharge. Ils bénéficient en outre d'un rabais pour véhicule électrique.



**Garantie contre les dommages causés par les eaux de surface** – garantie couvrant les dommages aux biens causés par l'eau à la suite du débordement d'un plan d'eau douce ou d'un cours d'eau, comme un lac ou une rivière.



**Refoulement d'égout** – montant allant jusqu'à 1 000 \$ pour l'installation d'un clapet antiretour ou d'une pompe de vidange après un sinistre causé par l'eau.



## Avenir carboneutre (suite)

### Assurance des entreprises

Nous proposons actuellement aux entreprises tout un éventail de solutions d'assurance qui soutiennent leur transition climatique :



**Solutions d'affaires d'Aviva :** Un programme d'assurance complet, qui répond aux besoins changeants des entreprises et s'adapte à l'évolution des tendances du marché. Il comprend deux protections axées sur le climat qui aident les entreprises à « reconstruire en mieux » :

- La garantie Améliorations du bâtiment, qui fournit une couverture supplémentaire pour la réparation des éléments endommagés du bâtiment ou pour leur remplacement par d'autres destinés à accroître sa résistance et à éviter la répétition du sinistre;
- La garantie Améliorations environnementales, qui fournit une couverture supplémentaire pour le remplacement des éléments endommagés du bâtiment par d'autres qui en augmentent l'efficacité énergétique, qui en réduisent l'empreinte environnementale ou qui en améliorent les équipements, sans pour autant que la certification LEED soit requise.



**Cautionnements de remise en état :** Aviva Canada offre des solutions de cautionnement aux sociétés minières, pétrolières et gazières. Nous fournissons des garanties que les travaux de remise en état requis seront effectués tels que décrits dans les ententes de permis conclues avec les administrations locales. Nous détenons des garanties de l'entreprise ou des garanties de sûreté pour Aviva et, lorsque les activités d'extraction touchent à leur fin ou avant que la production cesse d'être rentable, nous faisons en sorte que nos clients réservent les fonds nécessaires pour financer les travaux de remise en état.

Pour être en mesure d'atteindre nos objectifs climatiques, nous nous sommes tournés vers le secteur des énergies renouvelables. Notre stratégie consiste à tirer parti de notre expertise mondiale en matière de risques d'entreprise et de risques spécialisés pour proposer nos produits dans des secteurs comme l'éolien, le solaire, les systèmes de stockage de l'énergie dans des batteries, la géothermie et l'hydroélectricité.

Dans cette optique, Aviva Canada a mis sur pied un groupe de travail sur les énergies renouvelables composé de représentants des équipes de souscription, de gestion des relations avec les clients et de gestion des risques. Nous avons ainsi souscrit six nouveaux comptes totalisant environ 7 M\$ au cours de la première année.

Nous continuerons à étoffer notre stratégie et souhaitons également recruter des souscripteurs spécialisés dans le secteur des énergies renouvelables. La croissance de ce portefeuille aidera les entreprises dans ces secteurs et soutiendra notre ambition plus générale en matière de transition climatique.

En outre, nous avons lancé notre première solution d'assurance paramétrique pour aider les petites et moyennes entreprises dans certains secteurs à faire face aux coûts supplémentaires associés aux conditions météorologiques et aux risques d'interruption des activités. Dans un premier temps, nous fournirons une grille de tarification et des options de transfert de risque à ces entreprises en raison du manque ou de l'excès de précipitations sur une période donnée. Par exemple, un été pluvieux pour un restaurant ou les coûts de déneigement en cas de précipitations plus importantes. Un projet pilote pour offrir cette solution paramétrique a été mis en place avec certains courtiers en 2022.

### Gestion des sinistres

La Gestion des sinistres contribue aux efforts d'Aviva Canada visant à rendre ses activités et sa chaîne d'approvisionnement carboneutres en réduisant au maximum l'intensité carbonique de notre processus de traitement des sinistres, mais aussi en soutenant nos fournisseurs de services dans ce domaine dans leur propre cheminement ZÉN. Nous en avons fait une priorité et avons consacré des ressources à ce travail important dans le cadre de notre programme de gestion durable des sinistres.

Nous nous sommes efforcés de comprendre et de mesurer les émissions au sein de notre chaîne de valeur entourant les sinistres et de recenser les points à améliorer. Nous continuons à mettre la durabilité au cœur de nos relations avec nos fournisseurs, car nous savons que notre capacité à gérer durablement les sinistres dépend fortement de leur collaboration. En 2021, nous avons voulu voir où en étaient nos fournisseurs dans leur parcours pour devenir ZÉN, comprendre les défis auxquels ils sont confrontés et évaluer le soutien dont ils ont besoin. En 2022, nous avons tiré parti de ce que nous avons appris en :

- fixant un objectif intermédiaire en matière de carboneutralité pour la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs ayant adhéré ou s'étant engagés à adhérer à l'initiative SBTi;
- élaborant une stratégie et une feuille de route pour inciter les fournisseurs à adhérer à l'initiative SBTi et aux processus de traitement durable des sinistres pour soutenir Aviva dans son parcours pour devenir ZÉN;
- mettant sur pied un plan pour mettre en œuvre cette stratégie avec un premier groupe de fournisseurs et en renforçant les connaissances et les capacités des parties prenantes d'Aviva sur cette question à partir de la fin du deuxième trimestre 2023.

En 2022, notre équipe de Gestion des sinistres a aidé plus de 11 000 clients, dans huit provinces, touchés par une violente tempête hivernale, une tempête de vent printanière et les effets dévastateurs de l'ouragan Fiona. Nous savons que les effets des changements climatiques ne feront qu'accroître la fréquence et la gravité des catastrophes météorologiques.



## Activités et chaîne d'approvisionnement

### Aviva réduit l'impact environnemental de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, et ce, depuis des décennies.

Notre objectif est que nos activités soient carboneutres d'ici 2030 et que nous ne consommions que de l'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2025 (conformément à l'engagement RE100). Nous entendons aussi collaborer avec nos partenaires afin de décarboner notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030, en nous appuyant sur les cibles de l'initiative SBTi.

#### Énergies renouvelables et réduction des émissions

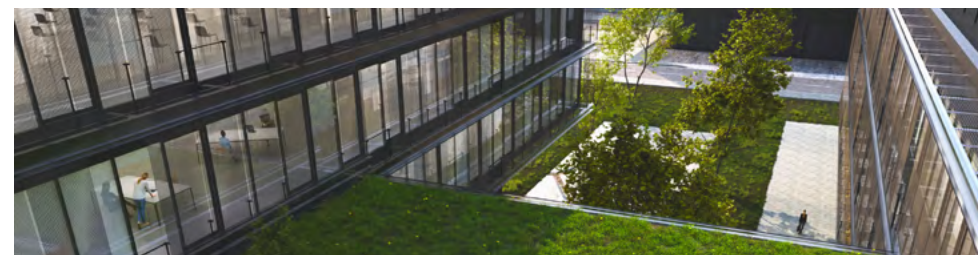
Pour réaliser notre ambition ZÉN, nous voulons réduire de 90 % nos émissions des portées 1 et 2 d'ici 2030. À l'échelle du Groupe, Aviva a déjà atteint son objectif de consommer seulement de l'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2025, réalisant ainsi son engagement RE100 avec deux ans d'avance.

#### Gestion des immeubles fondée sur les données

Pour améliorer l'efficacité énergétique de nos immeubles de bureaux canadiens, nous avons installé des capteurs qui mesurent le CO<sub>2</sub>, l'éclairage, la température et le taux d'occupation. Les données ainsi recueillies nous ont permis de réduire la demande d'énergie dans tous nos immeubles, ce qui s'est traduit par une baisse de notre consommation d'énergie, des économies et une réduction des répercussions environnementales.

En 2022, Aviva Canada a reçu le Green Apple Environmental Award en raison de son programme d'optimisation des bâtiments intelligents réalisé avec son partenaire, Carbon Intelligence<sup>8</sup>, dans son siège social de Markham et ses bureaux d'Oakville.

Les immeubles d'Aviva sont gérés de manière proactive pour que nous puissions trouver un équilibre entre efficacité opérationnelle et création d'un milieu de travail plus sain et plus respectueux de l'environnement.



#### Résultats du programme :

- Économies annuelles sur la consommation d'énergie prévue de 8,8 % et de 6,9 % sur les sites d'Oakville et de Markham, respectivement, depuis le début du programme
- Baisse de 5 % de la consommation d'électricité dans les deux sites au premier trimestre 2022 par rapport au premier trimestre 2021 (avant le lancement du programme)
- Économies d'énergie supplémentaires de 17,8 % grâce aux modifications apportées à la conception initiale du bâtiment à Oakville
- Amélioration du contrôle de l'éclairage intérieur et extérieur permettant de réaliser d'importantes économies à long terme grâce à l'utilisation de détecteurs d'occupation plus efficaces et mieux adaptés et de détecteurs de lumière du jour, et à l'implantation d'un programme de gestion et d'entretien qui permet de moduler les heures d'éclairage en fonction des saisons

#### Principaux résultats à Markham :

- Réglage de la température passant de 18 °C à 16 °C lorsque les bureaux sont inoccupés
- Consommation pour la climatisation inférieure de 2,4 % pour l'année 2022 par rapport à l'année précédente (mise en œuvre d'un programme antérieur)
- Consommation pour le chauffage supérieure de 6,4 % pour l'année 2022 par rapport à l'année précédente (l'hiver a été 15 % plus froid en 2022)
- Remplacement de tous les éclairages fluorescents et halogènes par des ampoules DEL
- Consommation réduite au minimum lors des jours fériés à tous les étages applicables
- Établissement d'un nouvel horaire de chauffage, de ventilation et de climatisation les jours fériés

#### Principaux résultats à Oakville :

- Réduction notable de la consommation de gaz par temps froid, potentiellement due à l'optimisation du réglage des thermostats
- Arrêt du chauffage, de la ventilation et de la climatisation les fins de semaine
- Réduction de l'utilisation de la pompe à chaleur par temps plus doux

8 <https://carbon.ci/case-studies/aviva-plc/>



## Activités et chaîne d'approvisionnement (suite)

### Parc de véhicules de fonction

En mars 2021, Aviva plc est devenue participante de l'initiative EV100, qui vise à accélérer la transition des parcs automobiles à des véhicules électriques ou hybrides rechargeables grâce à la mise en commun de pratiques exemplaires entre ses membres. Aviva s'est donc donné comme cible que, d'ici 2025, tous les nouveaux véhicules de fonction essentiels qu'elle louera au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada seront des modèles électriques, hybrides rechargeables ou à pile à combustible à hydrogène. La pénurie de véhicules électriques sur le marché en raison de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement s'est avérée difficile pour Aviva Canada et de nombreuses entreprises. Malgré tout, nous avons ajouté trois VEHR à notre parc automobile en 2022 et continuons à explorer des solutions pour respecter notre engagement.



### Comptabilisation du travail à domicile

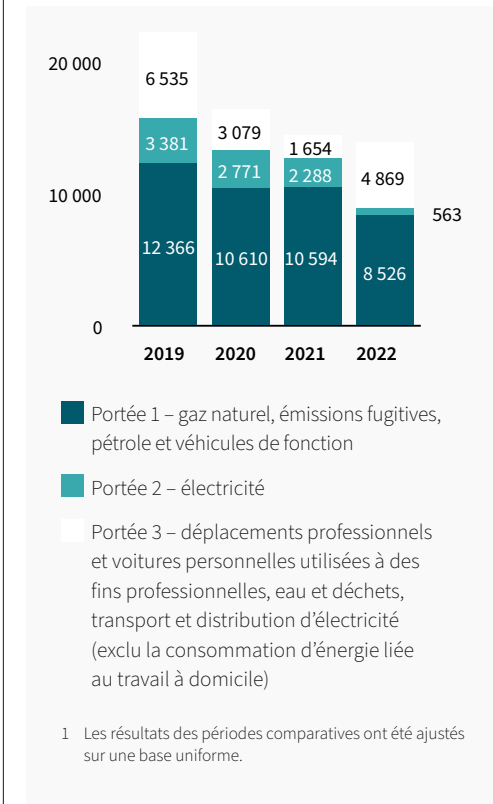
En 2021, Aviva plc a modifié la méthode de calcul de ses émissions de carbone pour y intégrer la mesure des émissions par employé, notamment celles émanant du travail à domicile que prévoit son nouveau mode de travail hybride. Cette méthode étant très récente et fondée sur une série d'hypothèses, nous n'avons pas inclus ici ces émissions dans l'empreinte carbone de nos activités. La réduction des émissions attribuable au travail à domicile est due à l'augmentation du nombre d'employés retournant au bureau. Parce que nous estimons que ces émissions relèvent de la responsabilité d'Aviva, nous avons acheté des droits pour les compenser. Dans le [Rapport annuel](#) (en anglais seulement) d'Aviva plc, on trouvera un tableau complet sur sa consommation d'énergie et ses émissions de carbone, conformément aux exigences du cadre UK Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR).

### Réduire notre empreinte environnementale

En 2019, Aviva Canada a éliminé les plastiques à usage unique de ses activités. Cependant, en raison des directives entourant la COVID-19, nous avons dû en utiliser, en quantité limitée, pour des raisons de santé et de sécurité. Cela reste un défi à court terme, que nous continuons à relever en tenant compte de certaines questions sanitaires découlant de la COVID-19; cependant, nous cherchons des solutions en vue d'éliminer de nouveau ces plastiques en 2023.

Figure 7 : Émissions de carbone absolues générées par les activités en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (en fonction du marché)<sup>1</sup>

Source : Aviva plc





## Activités et chaîne d'approvisionnement (suite)

### Amélioration de la transparence en matière de compensation

Si nous progressons dans nos efforts de réduction de nos émissions opérationnelles, il en reste tout de même dans notre chaîne de valeur que nous sommes incapables de réduire ou d'éliminer. Les activités d'Aviva plc, qui comprend Aviva Canada, sont carboneutres depuis 2006, grâce à l'achat et au retrait de crédits de carbone sur le marché volontaire du carbone. Jusqu'en 2030, nous maintiendrons la carboneutralité de nos activités en recourant à l'achat de crédits de compensation et de réduction (représentant l'équivalent en dioxyde de carbone d'émissions évitées).

### Passage des crédits de réduction aux crédits de retrait de carbone

De plus en plus d'entreprises réfléchissent à la manière dont elles peuvent traiter les émissions de carbone résiduelles de leurs activités, et portent une attention accrue aux crédits de réduction du carbone et aux autres types de crédits compensatoires. Pour limiter ses coûts et garantir la carboneutralité de ses activités, Aviva plc a travaillé avec des partenaires spécialisés pour construire un four Gold Standard dans la région du Bihar, en Inde. Ce projet lui permettra d'obtenir suffisamment de crédits compensatoires pour que ses activités demeurent carboneutres jusqu'en 2030. Aviva plc, qui comprend Aviva Canada, se tournera ensuite vers les crédits de retrait (représentant l'équivalent en dioxyde de carbone éliminé de l'atmosphère grâce à des projets de retrait des émissions).

En mars 2021, Aviva plc a annoncé un investissement de 100 M£ pour retirer ses émissions de carbone sur ses principaux marchés. De nombreuses solutions fondées sur la nature ont été mises en place pour absorber le carbone de l'air, ce qui prend du temps. De plus, nous avons évalué les solutions les plus efficaces pour éliminer le carbone tout en offrant d'autres avantages économiques à nos communautés, tels que la protection contre les inondations et l'accroissement de leur résilience.





## Activités et chaîne d'approvisionnement (suite)

### Premiers projets de retrait des émissions de carbone

En 2022, Aviva Canada a invité des fournisseurs à soumettre des propositions de projets fondés sur la nature pour l'aider à séquestrer ses émissions résiduelles. Nous souhaitons que ces projets produisent des retombées positives pour les communautés, accroissent la résilience à grande échelle, et génèrent un impact positif et un héritage durable pour nos employés, nos clients, nos communautés et l'environnement.

### Chaîne d'approvisionnement opérationnelle

Aviva plc a mobilisé sa chaîne d'approvisionnement dans le cadre de son programme ZéN. Aviva plc veille ainsi à ce que les biens et services qu'elle achète (catégorie 1 de la portée 3) favorisent la transition vers une économie sobre en carbone, tout comme Aviva Canada. Ainsi, 30 % de nos fournisseurs (selon les montants de dépenses) se fixent des objectifs validés par la SBTi en matière d'approvisionnement.

Nous voulons travailler de plus en plus avec des organisations qui ont la même ambition que nous, celle de réduire notre impact environnemental à l'échelle mondiale, et en particulier avec celles dont l'engagement respecte des critères externes de validation, notamment scientifiques. Nos stratégies de décarbonation se concentrent dans trois domaines : les personnes, les partenaires et les processus. Le tableau suivant présente les principales réalisations de cette année dans ces domaines et nos priorités pour l'année prochaine.

Réalizations en 2022	
<b>Personnes</b>	<p>Informier nos équipes sur les engagements à l'échelle du Groupe qui ont une incidence sur leurs responsabilités et nos méthodes de travail. Nous avons mis en place des canaux pour communiquer des informations sur nos changements et notre parcours ESG et favoriser la collaboration à ce sujet.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Nous avons envoyé un questionnaire ESG à nos principaux fournisseurs (qui représentent 80 % de nos dépenses) pour mieux évaluer notre chaîne d'approvisionnement sur le plan des facteurs ESG et comprendre les défis se rapportant aux données. Nous leur avons soumis de manière proactive afin de comprendre leur plan et leur stratégie en matière d'ESG.</p> <p>Nous avons élaboré un nouveau calendrier ESG applicable à tous les nouveaux contrats et à tous les contrats renouvelés en 2023.</p> <p>Nous nous conformons également à la liste d'exclusion du Groupe Aviva, qui précise les organisations, les secteurs et les projets dans lesquels nous n'investissons pas, pour lesquels nous ne proposons pas de solutions d'assurance et avec lesquels nous ne nouons pas de partenariats, et ce, en raison de leurs antécédents en matière d'ESG.</p>
<b>Processus</b>	<p>Nous sommes récemment devenus clients d'EcoVadis, principal évaluateur des fournisseurs en matière d'ESG, pour mieux comprendre le profil de durabilité de nos fournisseurs.</p> <p>Nous avons revu les questions de nos appels d'offres pour qu'elles reflètent mieux les objectifs de notre programme ESG, qui est beaucoup plus audacieux, ainsi que notre processus d'intégration pour recueillir davantage d'informations sur le profil ESG des éventuels fournisseurs.</p> <p>Nous avons également ajouté des indicateurs de rendement clés sur les facteurs ESG dans nos rapports de gestion en matière d'approvisionnement.</p>



## Intégration des considérations climatiques à notre culture

Nos employés sont la force motrice derrière toutes nos réalisations, et c'est pourquoi nous tenons à leur donner les moyens de lutter contre les changements climatiques à nos côtés et en partenariat avec les organisations qui partagent notre ambition.

Il faut une transformation radicale pour résoudre la crise climatique, et cela nécessite un changement marqué dans les comportements individuels. Nous aidons nos employés à modifier leurs comportements afin de réduire leur propre empreinte environnementale. Voici quelques-unes de nos réalisations dans ce domaine cette année :

- **Journée d'Aviva pour le climat** : Plus de 1 100 de nos employés se sont réunis dans des collectivités locales des quatre coins du pays pour participer à des activités telles que la plantation d'arbres et de plantes indigènes et le nettoyage de berges, tout en apprenant plus sur le développement durable, notamment le traitement des déchets organiques et le rôle crucial des abeilles dans l'écosystème. Voici les résultats de nos efforts collectifs :
  - Plantation de 1 463 arbres et arbustes
  - Mise en pot de 2 213 plantes indigènes
  - Déchiquetage de 249 arbres
  - Arrachage de 85 espèces invasives
  - Ramassage de 194 sacs de déchets



- **Événement Aviva et les VE** : En octobre, plusieurs centaines de nos employés se sont réunis pour en savoir plus sur les véhicules électriques (VE) et ont pu faire l'essai de certains modèles lors d'une journée de sensibilisation.
- En décembre, nous avons lancé, en partenariat avec Jour de la Terre Canada, notre programme **Changez, rechargez**, dans le cadre duquel nous investirons 3 M\$ dans les infrastructures publiques de recharge pour les VE dans les collectivités mal desservies partout au Canada.
  - Pour en savoir plus sur nos investissements dans les VE, y compris notre programme Changez, rechargez, consulter la page 31 de notre [Rapport sur la durabilité](#).



## Intégration des considérations climatiques à notre culture (suite)

### • Protection de la biodiversité :

- Soutien financier à six projets dans le cadre d'un partenariat avec le Programme de subvention nature et climat du WWF-Canada.
  - Restauration de **plus de 302** hectares de zones humides, de prairies, de berges, de sites agricoles et d'anciens sites industriels
  - Plantation de plus de **61 714** arbres et arbustes, qui séquestreront le carbone pendant leur croissance et qui bénéficieront à plus de **51** espèces en péril
  - **135 000** personnes rendues plus résilientes aux changements climatiques



- Avec ses partenaires, Aviva Canada a installé 18 jardins de plantes indigènes dans les bureaux d'Aviva, de ses courtiers et de ses fournisseurs dans cinq provinces, soit 2 201 plantes indigènes, et a aussi restauré ou réaménagé 6 200 pieds carrés de terrain.
- Plus de 1 000 de nos collègues se sont mobilisés et ont planté une plante indigène dans leur jardin. Plus de 450 d'entre eux ont également profité de la subvention de 50 \$ que nous avons offerte pour l'achat de plantes indigènes, qu'ils ont plantées dans leur jardin pour lutter contre la perte de biodiversité.
- Notre chef de la direction et nos équipes ont participé à la COP15 à Montréal en décembre, pour parler de nos efforts dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité, tout en soulignant l'importance d'accélérer le pas et de travailler ensemble pour opérer des changements d'envergure.

- Notre guide [Ensemble dans l'action en faveur du climat](#) (en anglais seulement) fournit des informations et décrit les actions que nos employés peuvent entreprendre pour contribuer à l'action climatique au travail, à la maison ou au sein de leur collectivité.
- Nous accordons à chaque employé un montant de 200 dollars pour l'**achat de produits et services écologiques**, comme l'utilisation de vélos en libre-service, des appareils fonctionnant à énergie solaire ou un composteur.
- Nous offrons une **formation sur les connaissances indispensables** à nos employés et une formation plus approfondie aux personnes qui assument des responsabilités directes entourant l'identification, la gestion, la mesure et la communication des risques liés aux changements climatiques et des occasions qui en découlent. Tous les employés concernés les ont suivies.

Pour en savoir plus sur la façon dont nos employés, à Aviva Canada, intègrent les considérations climatiques à notre culture et contribuent à bâtir des collectivités plus fortes et plus inclusives, consulter notre [Rapport sur la durabilité 2022](#).







# Notre approche de réduction des risques liés aux changements climatiques est intégrée à notre cadre de gestion des risques

42 Gestion des risques



## Gestion des risques

Nous avons intégré un cadre de gestion des risques rigoureux et cohérent à l'ensemble de nos activités, cadre qui définit la manière dont nous identifions, mesurons, contrôlons et gérons les risques auxquels nous sommes exposés, actuellement ou potentiellement (y compris les risques liés aux changements climatiques), ainsi que la manière dont nous en rendons compte.

### Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques

Notre processus d'identification des risques nous permet d'évaluer notre exposition potentielle aux risques liés aux changements climatiques, notamment les risques physiques ou de transition (par exemple, de nouvelles politiques climatiques ou l'augmentation de la température moyenne). Nous analysons ensuite ces risques pour comprendre leur incidence sur nos principales expositions. Nous recensons les tendances et les risques émergents, puis les catégorisons en fonction de la nature et de l'ampleur de leur incidence, pour d'une part évaluer leur importance et d'autre part hiérarchiser les mesures à prendre et les informations à communiquer, le cas échéant. Il s'agit avant tout d'une évaluation qualitative fondée sur des indicateurs quantitatifs.

Aviva voit les changements climatiques comme un risque important pour sa stratégie et son modèle d'affaires, et leurs effets se font déjà sentir. Nous prenons déjà en compte leur incidence dans notre modèle interne pour certains facteurs de risque sur un horizon d'un an. Nous agissons déjà dans le cadre de l'ambition de durabilité d'Aviva pour atténuer et gérer cette incidence aujourd'hui et à l'avenir. Grâce à ces efforts, nous continuons à accroître notre résilience face aux risques

de transition, aux risques physiques et aux risques liés à la responsabilité découlant des changements climatiques.

### Notre processus d'intégration des risques liés aux changements climatiques dans la gestion des risques

Les principaux risques touchés par les changements climatiques sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque lié à l'assurance générale.

Notre ambition de durabilité se reflète dans notre plan d'affaires, notre gestion des risques et notre cadre d'appétit aux risques pour voir à ce que notre appétit aux risques liés aux changements climatiques soit intégré à notre Programme d'intéressement à long terme pour les membres de la haute direction et à nos engagements externes. En 2022, nous avons continué à renforcer nos capacités relativement aux risques liés aux changements climatiques, en les intégrant dans nos cadres de gestion des risques et d'appétit aux risques. Nous avons établi des orientations, des indicateurs et des objectifs afin de favoriser la compréhension et le suivi de ces risques et des occasions qui en découlent, et de les intégrer à notre prise de décisions au quotidien, conformément à notre appétit aux risques liés aux changements climatiques.

### Notre processus de gestion des risques liés aux changements climatiques

Les éléments suivants permettent à Aviva d'identifier, de mesurer, de contrôler, de gérer les risques liés aux changements climatiques auxquels nous sommes exposés, actuellement ou potentiellement, et d'en rendre compte.

#### Énoncé d'appétit aux risques

Nous avons un très faible appétit pour les risques liés au climat qui pourraient avoir un effet négatif important sur notre bilan et notre modèle d'affaires, ainsi que sur nos clients et la société en général. Nous tenons à réduire graduellement notre exposition aux risques découlant de la transition climatique et à trouver et soutenir des solutions qui contribueront à une économie sobre en carbone et résiliente aux dérèglements du climat. Nous cherchons à limiter notre exposition nette aux risques physiques plus graves et chroniques qui se réaliseront si l'objectif de l'Accord de Paris n'est pas atteint<sup>9</sup>. Nous évitons sciemment toute exposition importante aux risques de litiges liés aux changements climatiques.

### Processus de recours hiérarchique

L'appétit aux risques liés aux changements climatiques, ses indicateurs et les seuils connexes sont approuvés chaque année par le Conseil de direction. Lorsque cet appétit n'est pas respecté, le Conseil de direction en est informé, et la question est examinée lors de la prochaine réunion du sous-comité ou du Conseil de direction, selon le cas.

### Fréquence d'examen

Nous surveillons nos paramètres climatiques par rapport à ces seuils et objectifs sur une base trimestrielle. Le suivi de l'appétit aux risques liés aux changements climatiques fait partie de nos contrôles internes.



<sup>9</sup> Nous précisons que des risques physiques se manifesteront même si l'objectif de l'Accord de Paris est atteint.



**Figure 8 : Composants clés de l'appétit aux risques liés aux changements climatiques d'Aviva Canada**

Source : Aviva plc



## Préférences face aux risques

Type de risque	Préférence	Motifs
<b>Risques de transition</b>	Éviter <sup>1</sup>	Nous cherchons à réduire les effets sur nos activités qui sont susceptibles de découler de vastes changements politiques, technologiques et commerciaux résultant de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent présenter des niveaux variables de risques financiers et d'atteinte à la réputation.
<b>Risques physiques</b>	Accepter <sup>2</sup>	Nous cherchons à limiter ou, s'il y a lieu, à réduire l'exposition de nos investissements et de notre production nette aux effets physiques plus aigus et plus chroniques des changements climatiques, tout en sachant que nous disposons de capacités pour gérer ces risques, soutenir l'adaptation et renforcer la résilience.
<b>Risque de litige</b>	Éviter	Nous avons une aversion pour le risque de litiges qui pourrait émaner de parties qui ont subi des pertes et dommages en raison des changements climatiques et qui cherchent à être indemnisées par Aviva, car elles estiment que ses activités de production ont contribué à entraîner ces dommages.

- 1 Notre appétit pour ce risque est faible.
- 2 Notre appétit pour ce risque est modéré.



# Les indicateurs clés de la Déclaration sur les changements climatiques mesurent notre performance

- 45 Objectifs et indicateurs
- 46 Politiques d'information sur les changements climatiques
- 48 Indicateurs de risques liés aux changements climatiques
- 49 Note 1 – Déclaration des émissions de portée 3
- 51 Note 2 – Émissions opérationnelles
- 53 Note 3 – Intensité carbonique moyenne pondérée
- 55 Note 4 – Investissement en actifs durables
- 56 Note 5 – Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques
- 58 Note 6 – Critères de déclaration



## Objectifs et indicateurs

Nous surveillons notre cadre de gestion des risques en continu pour identifier, contrôler, gérer et atténuer les risques importants, y compris les risques et les occasions liés aux changements climatiques, et en rendre compte.

Nous gérons ainsi de manière globale les principaux risques et intégrons la gestion des risques et du rendement à notre modèle d'affaires. Nous utilisons un ensemble d'indicateurs et d'outils pour nous assurer de rester alignés sur nos objectifs d'atténuation des effets des changements climatiques, et évaluer les répercussions financières potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur nos activités.

À Aviva Canada, nous communiquons trois indicateurs locaux :

1. Intensité carbonique moyenne pondérée
2. Investissement en actifs durables
3. Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres indicateurs que nous publions uniquement à l'échelle d'Aviva, consulter les documents [Déclaration sur les changements climatiques 2022](#) (en anglais seulement) et [Critères de déclaration 2022](#) d'Aviva plc.





## Politiques d'information sur les changements climatiques

Aviva plc (la « Société »), société ouverte à responsabilité limitée, constituée et établie au Royaume-Uni, par l'intermédiaire de ses filiales, coentreprises, entreprises associées, succursales et filiales (collectivement, le « Groupe » ou « Aviva »), exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie et de l'épargne à long terme, de la gestion de fonds, de l'assurance générale et de l'assurance maladie au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et en Asie.

Nous présentons ci-dessous les principales politiques en matière d'information suivies lors de l'élaboration des indicateurs climatiques. Ces politiques ont été systématiquement appliquées pour tous les exercices présentés, sauf indication contraire. Les indicateurs fournis concernent l'exercice 2022 (du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022). Les données financières se rapportant aux changements climatiques sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

### Données comparatives

Les données comparatives s'appuient sur les données de notre Déclaration sur les changements climatiques 2021, sauf si la méthode de calcul a changé, auquel cas les données comparatives sont recalculées conformément à la méthode utilisée pour l'exercice considéré (nous l'indiquons). Les données comparatives font état de l'écart avec les émissions de l'exercice précédent.

Si une nouvelle source de données a été utilisée pour la période considérée, par exemple des données sur l'augmentation implicite de la température au lieu des données sur le potentiel de réchauffement du portefeuille pour le crédit et les actions dans l'indicateur d'alignement de la température, ou des données supplémentaires sur les actifs, nous avons inclus les données de 2021 dans les calculs comparatifs en utilisant les données publiées en novembre 2022, sauf indication contraire. La note 1 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc (en anglais seulement) présente les changements apportés aux données comparatives.





## Utilisation des données de MSCI

Comme nous l'indiquons plus en détail dans les politiques d'information ci-dessous et les critères de la note 14 de la [Déclaration sur les changements climatiques 2022](#) (en anglais seulement) d'Aviva plc, Aviva a utilisé des données climatiques et autres provenant de MSCI ESG Research LLC ou de ses sociétés affiliées ou fournisseurs d'informations. Bien que les fournisseurs d'informations d'Aviva, notamment MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « parties ESG »), obtiennent des informations (les « informations ») auprès de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des parties ESG ne garantit expressément l'originalité, l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document, ni leur qualité marchande et leur adéquation à une fin particulière. Les informations ne peuvent être utilisées que pour votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante d'instruments ou de produits financiers, ou d'indices. En outre, aucune de ces informations ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre, ou quand les acheter ou les vendre.

Aucune des parties ESG ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions liées aux données contenues dans le présent document, ainsi que des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris un manque à gagner), même si elles ont été avisées de l'éventualité de tels dommages.

## Importance relative

En général, l'évaluation de l'importance relative appelle une réflexion approfondie non seulement sur les directives applicables en la matière, mais aussi sur l'objectif que nous visons en effectuant cette évaluation et en communiquant les résultats qui en découlent à nos parties prenantes. Les informations publiques d'Aviva, y compris les informations financières concernant les changements climatiques, portent sur une série de sujets que nous jugeons pertinents pour nos activités et qui présentent un intérêt pour les investisseurs et les autres parties prenantes.

Les hypothèses et les estimations sont susceptibles d'être modifiées et, lorsqu'elles s'inscrivent dans un horizon à plus long terme, rendent l'évaluation de l'importance relative intrinsèquement incertaine. C'est pourquoi nous ne fixons pas de seuils quantitatifs pour cette évaluation. Nous adoptons plutôt une vision globale et recourons à une évaluation quantitative pour déterminer l'importance des informations et communiquer à nos parties prenantes nos ambitions stratégiques en matière de durabilité et de changements climatiques. En outre, nos capacités de gestion des risques liés aux changements climatiques, notre stratégie de lutte contre les changements climatiques et notre plan de transition vers la carboneutralité sont toujours en cours de développement, ce qui veut dire que les données qui les sous-tendent, ainsi que les pratiques du secteur relatives à ces informations, seront appelées à évoluer. Par conséquent, il se peut que certaines informations fournies dans



la présente Déclaration soient modifiées, mises à jour, recalculées et retraitées. Pour en savoir plus, consulter la page 62 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc (en anglais seulement).

## Émissions de gaz à effet de serre

Le Protocole des GES établit un cadre mondial exhaustif standardisé pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre, lequel sert pour mesurer les émissions des indicateurs de

la Déclaration sur les changements climatiques. Les données sur les émissions de GES utilisées pour établir ces indicateurs s'appuient sur le Protocole des GES. Il s'agit des sept gaz à effet de serre visés par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)/le Protocole de Kyoto, à savoir le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>).



## Indicateurs de risques liés aux changements climatiques

Nous faisons appel à des fournisseurs externes pour produire nos indicateurs de risques liés aux changements climatiques. Ces sources sont indiquées ci-dessous. Nous sommes conscients des limites que comportent ces indicateurs et outils (p. ex. portée, disponibilité des données et objectifs chronologiques prolongés, incertitude associée à certaines des hypothèses sous-jacentes), mais ils n'en demeurent pas moins utiles à notre gouvernance, notre stratégie et notre gestion des risques en matière de changements climatiques.

Indicateur de risques	Description	Risques physiques/de transition ou occasion	Portée	Fournisseur de données externe	Note
Intensité carbonique moyenne pondérée	Émissions de nos investissements et données connexes sur l'intensité	<b>Transition</b>	Actionnaires, polices avec participation et titulaires de police	MSCI <sup>1</sup>	Note 3
Investissement en actifs durables	Investissements d'Aviva dans des actifs et des fonds qui répondent à la définition d'actifs durables	<b>Occasion</b>	Actionnaires, polices avec participation et titulaires de police	CBI, Bloomberg	Note 4
Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques <sup>2</sup>	Pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues par année et par unité de gestion (déduction faite de la réassurance) et incidence des conditions météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva (déduction faite de la réassurance)	<b>Physique</b>	Activités d'assurance générale	S. O.	Note 5

1 ©2022. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec la permission de la société.

2 Au Canada, un événement catastrophique (CAT) est « un événement ou une série d'événements dont la nature ou la durée est telle que les processus et les ressources ordinaires de prise en charge des sinistres doivent immédiatement être modifiés ou renforcés, afin que le service à la clientèle et le contrôle des sinistres soient maintenus. On parle généralement d'un montant supérieur à 5 millions de dollars ou de plus de 500 demandes d'indemnisation ».







## Note 1 – Déclaration des émissions de portée 3

Aviva collabore avec des organismes de réglementation, des organisations sectorielles, des alliances et des entreprises de différents secteurs dans le but de mettre au point des approches et des cadres cohérents et normalisés pour calculer les émissions de portée 3. Aviva ne n'est pas concernée par toutes les activités liées aux catégories de cette portée. À l'heure actuelle, Aviva se trouve à différents degrés de maturité en ce qui concerne l'établissement de méthodes et de bases de calcul pour les émissions dans les 15 catégories de la portée 3.

	Catégorie	Applicable à Aviva	Statut en 2022	Section où trouver l'information
<b>Activités en amont</b>	1. Achats de biens et services	Oui	Information non communiquée	Sera communiquée en 2023 conformément à nos objectifs validés par la SBTi
	2. Biens immobilisés	Oui	S. O.	S. O.
	3. Activités liées au carburant et à l'énergie	Oui	Information communiquée	Note 2 – Émissions opérationnelles
	4. Transport et distribution en amont	Non	S. O.	S. O.
	5. Déchets générés par les activités	Oui	Information communiquée	Note 2 – Émissions opérationnelles
	6. Déplacements professionnels	Oui	Information communiquée	Note 2 – Émissions opérationnelles
	7. Déplacements des employés	Oui	Information communiquée partiellement	Note 2 – Émissions opérationnelles
	8. Actifs loués en amont	Non	S. O.	S. O.
<b>Activités en aval</b>	9. Transport et distribution en aval	Non	S. O.	S. O.
	10. Transformation des produits vendus	Non	S. O.	S. O.
	11. Utilisation des produits vendus	Non	S. O.	S. O.
	12. Traitement en fin de vie des produits vendus	Non	S. O.	S. O.
	13. Actifs loués en aval	Non	S. O.	S. O.
	14. Franchises	Non	S. O.	S. O.
	15. Investissements	Oui	Information communiquée <sup>1</sup>	Note 3 – Émissions moyennes estimatives

<sup>1</sup> Les émissions financées incluent les émissions de portée 1 et de portée 2 de nos investissements dans la portée concernée. Nous publions de l'information sur les émissions de portée 3 lorsque les données et les méthodes le permettent. Cette information est incluse dans la portée 3 dans les tableaux ci-dessus, car elle se rapporte à la catégorie 15 de la portée 3.



Tonnes d'éq CO <sub>2</sub> (en milliers)	Note	Portées 1 et 2	Portée 3	Total pour 2022
Émissions opérationnelles	4	16	5	21
Émissions financées <sup>1</sup>	5		7 010	7 010
<b>Total des émissions opérationnelles et financées par portée</b>		16	7 015	7 031
<b>Émissions souveraines</b>	6		7 597	7 597

Tonnes d'éq CO <sub>2</sub> (en milliers)	Note	Portées 1 et 2	Portée 3	Total pour 2021
Émissions opérationnelles	4	20	2	22
Émissions financées <sup>1,2</sup>	5		8 548	8 548
Total des émissions opérationnelles et financées par portée		20	8 550	8 570
Émissions souveraines	6		9 228	9 228

1 Les émissions financées incluent les émissions de portée 1 et de portée 2 de nos investissements dans la portée concernée. Nous publions de l'information sur les émissions de portée 3 lorsque les données et les méthodes le permettent. Cette information est incluse dans la portée 3 dans les tableaux ci-dessus, car elle se rapporte à la catégorie 15 de la portée 3.

2 Les données comparatives ont été présentées de nouveau. Pour de plus amples renseignements, voir la note 1.

Les tableaux présentent les émissions opérationnelles et financées par portée d'Aviva plc, ainsi que nos émissions souveraines. Les émissions souveraines sont présentées séparément en raison de la double comptabilisation inhérente à ces émissions avec les émissions financées indiquées à la note 3. Les émissions opérationnelles sont calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement; les émissions financées sont calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement si possible et, dans le cas contraire, selon la méthode fondée sur le marché.





## Note 2 – Émissions opérationnelles

Les données environnementales communiquées par Aviva respectent la norme du World Resources Institute et du Protocole des GES du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

### Critères de déclaration

Cette note doit être lue en parallèle avec les politiques de déclaration et la note 6 sur les critères de déclaration.

### Approche et méthode

En ce qui concerne la déclaration des émissions opérationnelles, Aviva comptabilise l'intégralité des émissions provenant des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (Aviva plc et ses filiales).

Les émissions opérationnelles de GES d'Aviva comprennent les émissions des portées 1 et 2, de même que certaines émissions de portée 3 (à l'exclusion de la catégorie 15, c'est-à-dire les émissions financées).

Comme nous n'exerçons pas de contrôle opérationnel sur notre coentreprise en Chine, ses émissions opérationnelles ont été incluses dans les émissions financées.

Les données comparatives de 2021 ont été présentées de nouveau pour assurer leur cohérence avec les données de référence. Voir la note 1 de la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva plc.

Les émissions opérationnelles de GES sont calculées selon le Protocole des GES.

**Portée 1** – Émissions opérationnelles provenant de sources détenues. Cela comprend les émissions associées au gaz naturel, au pétrole ou au kilométrage des véhicules de l'entreprise, et les émissions fugitives (gaz libérés accidentellement dans l'atmosphère) issues de la climatisation.

**Portée 2 (méthode fondée sur l'emplacement)** – Émissions opérationnelles provenant de sources non détenues (par exemple, les centrales électriques) calculées selon l'intensité carbonique moyenne des réseaux où la consommation d'énergie a lieu. Cela comprend l'électricité achetée, le chauffage et la climatisation.

**Portée 2 (méthode fondée sur le marché)** – Émissions opérationnelles provenant de sources ayant un lien avec Aviva dans le cadre d'ententes contractuelles pour acheter de l'électricité renouvelable, par exemple, des contrats d'achat d'électricité, d'électricité certifiée renouvelable selon un tarif fournisseur, ou d'autres instruments contractuels, le cas échéant.

**Portée 3** – Émissions opérationnelles provenant de sources non détenues. Il s'agit des déplacements professionnels (avion, train, voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles et voitures de location), de l'eau, du transport et de la distribution d'électricité, et des déchets envoyés dans des sites d'enfouissement. Voir « Note 3 – Déclaration des émissions de portée 3 ».

## Estimations et hypothèses clés

Il faut faire preuve de jugement pour évaluer les émissions des catégories de la portée 3. Nous estimons que certaines catégories de la portée 3 ne s'appliquent pas à Aviva, car nous n'exerçons pas les activités visées. Nos données dans chaque catégorie sont présentées à la note 1.

Les données opérationnelles (énergie, gaz de réfrigération, déplacements, eau, déchets, etc.) sont converties en équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>) au moyen de facteurs de conversion externes, comme ceux du gouvernement britannique (BEIS) dans le document *Greenhouse gas reporting : conversion factors 2022* ou de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), publiés chaque année.

### Objectifs

Nous avons pour ambition de rendre nos activités carboneutres d'ici 2030 et d'utiliser uniquement de l'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2025 (conformément à notre engagement pris dans le cadre de l'initiative RE100). Nous avons également mis en place une stratégie de collaboration avec nos fournisseurs pour rendre notre chaîne d'approvisionnement carboneutre d'ici 2030, en nous appuyant sur l'adoption d'objectifs fondés sur des données scientifiques.

Le tableau présente les émissions de GES absolues de nos activités à l'échelle du Groupe, exprimées en équivalent CO<sub>2</sub> conformément aux directives du Streamlined Energy and Carbon Reporting (SECR). Les émissions de référence de 2019 et les données comparatives de 2021 ont été présentées de nouveau (voir note 1 de la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva plc).

## Analyse

Nous présentons désormais nos émissions de carbone opérationnelles de portée 2 en utilisant à la fois la méthode fondée sur le marché du Protocole des GES, de même que celle de l'initiative SBTi.

La méthode fondée sur le marché permet aux entreprises de profiter de leur choix judicieux de s'approvisionner en électricité produite à partir de sources renouvelables certifiées, plutôt que de simplement prendre la moyenne des émissions de carbone du réseau pour le pays ou la région.

Les ratios d'intensité du Groupe ont également été modifiés, passant de ratios d'intensité établis selon la méthode fondée sur l'emplacement à des ratios d'intensité établis selon la méthode fondée sur le marché, et ce, pour refléter les actions que nous entreprenons et la manière dont le Groupe rend compte de ses émissions.

Les émissions totales calculées selon la méthode fondée sur le marché ont diminué grâce à l'optimisation de la gestion des immeubles que nous occupons, conformément à notre stratégie climatique, et malgré l'augmentation des déplacements professionnels à mesure que nous retournons à la « nouvelle » normalité. Nous réévaluerons notre politique en matière de déplacements professionnels en 2023.

Le changement dans les ratios d'intensité des émissions calculés selon la méthode fondée sur le marché est en partie attribuable aux mesures prises par la direction pour accroître l'efficacité énergétique et à la réduction de notre portefeuille immobilier.



	Total de 2022*	Total de 2021 <sup>1*</sup>
<b>Émissions</b>		
Portée 1 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	<b>8 526</b>	10 594
Portée 2 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> ) – Méthode fondée sur le marché	<b>563</b>	2 288
Portée 3 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	<b>4 869</b>	1 654
<b>Émissions totales – Méthode fondée sur le marché (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>	<b>13 958</b>	14 536
Crédits compensatoires (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>2</sup>	<b>(13 958)</b>	(14 536)
<b>Émissions totales – Méthode fondée sur le marché (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/employé)</b>		
<b>Ratios d'intensité (méthode fondée sur le marché)</b>		
Portées 1 et 2 – Émissions – Méthode fondée sur le marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB)	<b>0,48</b>	0,66
Émissions totales – Méthode fondée sur le marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB)	<b>0,74</b>	0,75
Émissions totales – Méthode fondée sur le marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /employé)	<b>0,59</b>	0,63

\* Aviva plc, incluant Aviva Canada

1 Les données comparatives de 2021 ont été présentées de nouveau en raison de la réévaluation du traitement de notre coentreprise en Chine, dans laquelle nous avons une participation de 50 %. Voir note 1.

2 Toutes les émissions résiduelles ont été compensées.

	Total de 2022*	Total de 2021 <sup>1*</sup>
<b>Méthode fondée sur l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>		
Portée 1 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	<b>8 526</b>	10 594
Portée 2 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> ) – Méthode fondée sur l'emplacement	<b>7 837</b>	9 429
<b>Total des portées 1 et 2 – Méthode fondée sur l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>	<b>16 363</b>	20 023
Portée 3 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	<b>4 869</b>	1 654
<b>Total – Méthode fondée sur l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)</b>	<b>21 232</b>	21 677
<b>Ratios d'intensité (méthode fondée sur l'emplacement)</b>		
Portées 1 et 2 – Émissions – Méthode fondée sur l'emplacement (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB)	<b>0,86</b>	1,03
Émissions totales – Méthode fondée sur l'emplacement (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB)	<b>1,12</b>	1,12
<b>Émissions totales – Méthode fondée sur l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/employé)</b>	<b>0,90</b>	0,93
<b>Consommation d'énergie</b>		
<b>Consommation d'énergie (MWh)</b>	<b>71 770</b>	81 071

Notes :

Portée 1 : Gaz naturel, émissions fugitives (fuites de gaz provenant des systèmes de climatisation et de réfrigération), pétrole et voitures de fonction

Portée 2 : Électricité

Portée 3 : Ces données comprennent certaines catégories de la portée 3 pour déplacements professionnels (catégorie 6) et les voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles (catégorie 6), les déchets (catégorie 5) et l'eau.

Méthode fondée sur l'emplacement : Le calcul tient compte de l'intensité carbonique moyenne des réseaux où la consommation d'énergie a lieu.  
Méthode fondée sur le marché : Le calcul tient compte des émissions provenant de l'électricité que les entreprises ont délibérément choisi de produire.

En 2022 et 2021, nous avons compensé nos émissions résiduelles de carbone par rapport à notre total d'émissions de portée 2 calculées selon la méthode fondée sur le marché, parce qu'elle tient compte de la réduction des émissions attribuables à notre consommation d'électricité provenant de sources renouvelables.

En 2020 et 2019, nous avons compensé le total des émissions de portée 2 calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement. Au 1er mars 2023, nous avons retiré les 16 354 crédits achetés pour compenser les émissions de 2022 calculées selon la méthode fondée sur le marché.

Les données comprennent les MWh d'électricité de portées 1 et 2, et le carburant des véhicules de fonction.



### Note 3 – Intensité carbonique moyenne pondérée

L'intensité carbonique représente les émissions de carbone de notre portefeuille d'investissement (c'est-à-dire les émissions d'Aviva de la catégorie 15 de la portée 3 du Protocole des GES). Nous en faisons le suivi pour évaluer les émissions découlant des fonds des actionnaires et mesurer nos progrès vers la réalisation de nos ambitions climatiques. Nos données concernent le crédit et les actions qui composent notre portefeuille d'investissement.

#### Critères de déclaration

Cette note doit être lue en parallèle avec les politiques de déclaration et la note 6 sur les critères de déclaration.

#### Approche et méthode

Nous présentons un aperçu des émissions absolues de nos investissements en titres de crédit et en actions ainsi que leur intensité. On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans les politiques de déclaration sur les changements climatiques.

#### Émissions de carbone

Les émissions de GES de portées 1 et 2 calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement sont celles de l'entité émettrice en fonction des données fournies par MSCI. Lorsqu'il n'y a pas de données sur les émissions calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement, nous avons utilisé les données sur les émissions calculées selon la méthode fondée sur le marché, si elles sont disponibles.

Les émissions absolues sont indiquées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>).

#### Indicateurs d'intensité

Pour calculer l'intensité de manière adéquate, les émissions de carbone (numérateur) sont évaluées en fonction de la nature de l'actif sous-jacent (dénominateur).

#### Estimations et hypothèses clés

Nous utilisons les émissions communiquées si elles sont disponibles et, dans le cas contraire, des estimations. Les indicateurs de 2022 ont été établis à l'aide des dernières données disponibles.

Il peut y avoir un décalage pouvant aller jusqu'à deux ans dans la publication des données sur les émissions. Par conséquent, les dernières données sur les émissions peuvent se rapporter à des années antérieures.

On trouvera de plus amples renseignements sur les sources d'information à la section sur les politiques de déclaration sur les changements climatiques. La page 68 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc se rapporte aux placements souverains.

#### Étendue

Ces indicateurs ont été établis à l'intention des actionnaires. Toutes les organisations ne publient pas de données sur leurs émissions ni ne les font estimer par des fournisseurs spécialisés. Or, s'il n'y a pas de données concernant les émissions déclarées ou estimées, l'étendue des indicateurs s'en trouve réduite.

Voir la note 11 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc pour le rapprochement des actifs sous gestion d'Aviva plc et des actifs assujettis aux paramètres climatiques.

#### Qualité des indicateurs

Nous avons effectué une évaluation de la qualité des données, suivant les lignes directrices du PCAF en la matière, et indiqué le degré d'estimation dans nos données.

Nous avons employé une échelle de 1 à 5, où 1 correspond aux émissions communiquées vérifiées et 5, aux émissions estimées. Plus le degré d'estimation est élevé, plus il est probable que les émissions réelles s'écartent des données fournies. Le niveau de qualité des données du PCAF est indiqué pour chaque catégorie d'actifs dans cette note.

#### Objectifs

Comme nous l'indiquons dans notre [Plan de transition climatique](#), notre ambition est de réduire l'intensité carbonique de nos investissements de 25 % d'ici 2025 et de 60 % d'ici 2030, et de rendre tous nos actifs carboneutres d'ici 2040, et ce, par rapport à l'année de référence 2019.

Cela concerne les actifs des actionnaires sur lesquels nous exerçons un contrôle et détenons des données, ainsi que les grandes catégories d'actifs des principaux marchés d'Aviva (crédit, actions et dette souveraine). Cette étendue s'élargira au fil du temps, à mesure que les données et les méthodes deviendront disponibles.



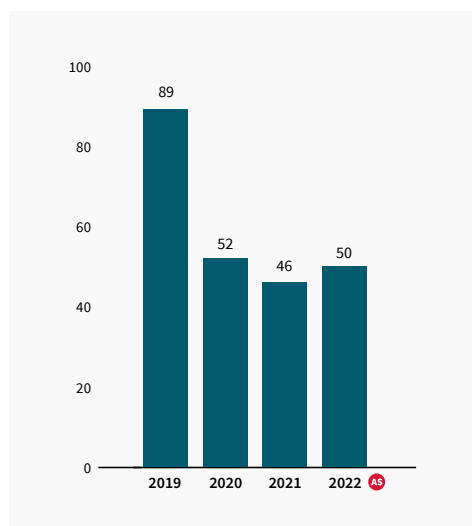


## Résultats

Les tableaux et figures qui suivent présentent les indicateurs portant sur les émissions financées. L'intensité carbonique moyenne pondérée d'Aviva Canada a été réduite de 44 % par rapport à 2019, ce qui signifie que nous avons dépassé notre objectif de réduction de 25 % d'ici 2025 de la NZAOA. Ce résultat est attribuable aux investissements proactifs de notre entreprise dans des secteurs d'activité qui émettent moins de carbone, ainsi que dans des entreprises qui réduisent leurs émissions de carbone. À terme, notre objectif est de réduire l'intensité carbonique de notre portefeuille d'investissement afin de l'aligner sur l'objectif de l'Accord de Paris.

### Figure 9 : Intensité carbonique d'Aviva Canada (tCO<sub>2</sub>e/M\$ de chiffre d'affaires)

Source : Aviva Canada/MSCI<sup>10</sup>

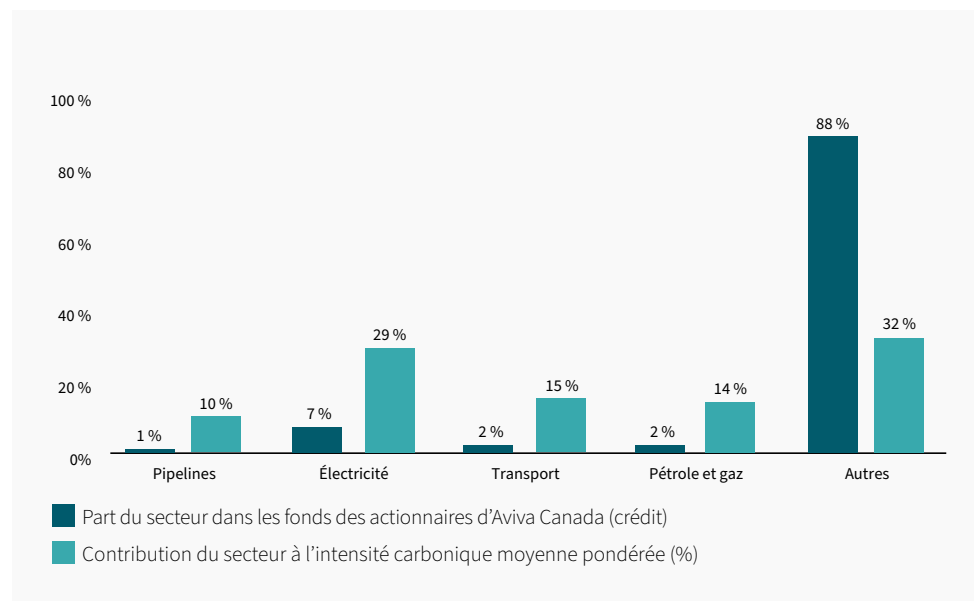


L'intensité carbonique moyenne pondérée du crédit et des actions dans les fonds des actionnaires d'Aviva Canada a diminué de 44 % par rapport à 2019. Nous disposons d'un vaste ensemble de données (87 %) à l'appui de ces résultats. L'augmentation légère en 2022 s'explique par un délaissement des obligations de sociétés en faveur des obligations souveraines et par la vente d'obligations d'entreprises, ce qui a eu une incidence sur l'intensité carbonique du portefeuille.

Les secteurs à forte émission de carbone, comme les pipelines, l'électricité, le transport et le pétrole et le gaz, représentent 12 % de la composante crédit (y compris les actions privilégiées) des fonds de nos actionnaires, mais contribuent à hauteur de 68 % à l'intensité carbonique moyenne pondérée. Le secteur des pipelines était le principal responsable en 2021, puisqu'il ne représentait que 2 % du portefeuille, mais contribuait à hauteur de 32 % à l'intensité carbonique moyenne pondérée. Au cours de la dernière année, nous avons ramené ce secteur à 1 % du portefeuille et à 10 % de l'intensité carbonique.

### Figure 10 : Participation d'Aviva Canada aux secteurs à forte intensité carbonique dans les fonds des actionnaires (crédit) au 31 décembre 2022

Source : Aviva Canada/MSCI<sup>10</sup>



## Qualité des données

L'évaluation de la qualité des données indique le degré d'estimation des données. Le crédit et les actions ont une cote de 2, ce qui signifie que les données ont été communiquées, mais non vérifiées.

## Tournés vers l'avenir

Pour 2023 et les années à venir, nos priorités sont les suivantes :

- Élargissement de la communication d'informations à d'autres catégories d'actifs en utilisant les méthodes les plus récentes.
- Inclusion des émissions de portée 3 de nos investissements (c'est-à-dire les émissions indirectes de portée 3, en plus des émissions de portées 1 et 2, et de celles de la catégorie 15 de la portée 3), lorsque nous disposerons de données fiables.



## Note 4 – Investissement dans des actifs durables

Nous prévoyons investir plus dans l'économie verte et dans d'autres actifs durables à vocation sociale afin de progresser vers la réalisation de nos ambitions climatiques.

### Critères de déclaration

Cette note doit être lue en parallèle avec les politiques de déclaration et la note 6 sur les critères de déclaration.

### Approche et méthode

Pour le présent exercice, nous avons renommé « investissements dans les actifs durables » la catégorie auparavant appelée « investissements dans les actifs verts ». Nous avons fait ce changement parce que nous avons revu notre définition des actifs durables pour l'aligner sur la taxonomie et les critères sectoriels de la Climate Bonds Initiative (CBI). La nouvelle définition clarifie les types d'actifs visés par l'indicateur, soit les actifs verts et durables ainsi que les fonds sociaux, les fonds de transition et les autres fonds liés aux changements climatiques. Ainsi, Aviva est en phase avec les derniers développements en matière de déclaration sur les changements climatiques.

Selon la nouvelle définition, les actifs sont regroupés dans les sous-catégories suivantes, telles que définies dans nos critères de déclaration (voir note 6) :

- Actifs verts : Actifs ayant été soumis à une méthode d'évaluation externe validée par la science, ou catégorisée comme verts dans la base de données des obligations vertes de la CBI.

- Actifs durables : Actifs ayant été soumis à une méthode d'évaluation externe validée par la science, ou catégorisés comme durables dans la base de données des obligations sociales et durables du CBI, y compris les titres de créance liés à la durabilité.
- Fonds de transition et fonds liés aux changements climatiques : Fonds de transition Aviva et certains fonds de capital de risque axés sur les changements climatiques. Les objectifs et la stratégie du fonds sont pris en compte pour déterminer sa catégorisation comme actif durable.

### Données comparatives

Les investissements dans des actifs verts se chiffraient à 107 M\$ en 2021 et 11 M\$ en 2020. Les données comparatives de 2021 et 2020 ont été présentées de nouveau pour tenir compte de la nouvelle définition et de l'ajout de données sur les titulaires de police; les investissements dans les actifs durables s'établissaient donc à 82 M\$ au 31 décembre 2021 et à 38 M\$ au 31 décembre 2020.

### Estimations et hypothèses clés

Nous avons défini les termes « actifs verts » et « actifs durables » à la lumière d'indicateurs de référence externes en la matière.

### Étendue et contexte

Les actifs de nos actionnaires sont pris en compte à titre d'investissements dans les actifs durables, s'ils en respectent la définition.

## Résultats

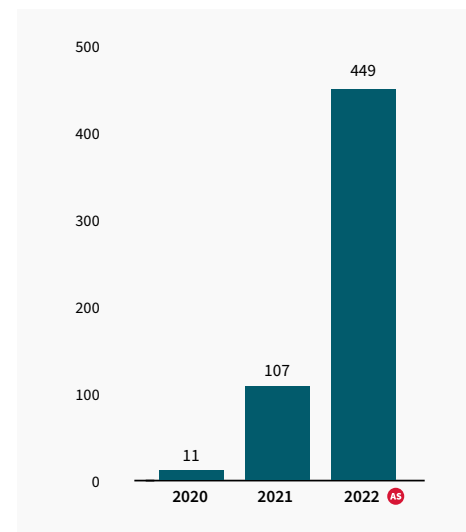
**Investissement en actifs durables :** L'augmentation de nos investissements dans la transition et dans l'économie verte de manière plus générale est une occasion importante et elle est reconnue comme telle puisqu'un objectif précis d'actifs durables a été fixé. Cependant, il est important de noter que l'offre de ce type d'actifs sur le marché canadien est quelque peu limitée étant donné que les émissions canadiennes liées à la durabilité en sont à leurs prémices. En investissant dans ces actifs, le portefeuille pourrait donc dégager un rendement potentiellement inférieur, dans l'éventualité où les émissions liées à la durabilité s'échangeraient à des taux plus faibles que ceux d'actifs comparables qui ne sont pas durables.

Dans ce document, le portefeuille d'actifs durables comprend les actifs des actionnaires d'Aviva Canada. Nous nous sommes engagés à atteindre des objectifs de 100 M\$, 200 M\$ et 350 M\$ d'actifs durables en portefeuille d'ici la fin des années 2021, 2022 et 2023 respectivement.

Les actifs durables d'Aviva Canada ont continué d'augmenter en 2022 pour s'établir à 449 M\$, et nous avons atteint notre objectif grâce à des investissements dans des obligations durables.

Figure 11 : Actifs durables (M\$)

Source : Aviva Canada



### Tournés vers l'avenir

Nous continuerons de surveiller nos investissements dans les actifs durables conformément aux pratiques exemplaires émergentes et aux normes de déclaration. Nous tiendrons également nos définitions à jour en fonction de l'évolution de la définition des actifs verts et durables à l'échelle de l'économie.

Aviva a aussi fait des investissements dans le domaine du développement durable au sens large, notamment en ce qui concerne les infrastructures sociales (logement social, éducation, soins de santé et autres infrastructures sociales abordables).



## Note 5 – Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques

Aviva Canada s'engage à aider ses clients à protéger leurs biens contre des phénomènes météorologiques dévastateurs tels que les inondations, les tempêtes de grêle, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les ouragans et les tornades. De tels phénomènes sont appelés à devenir plus fréquents, plus graves, géographiquement plus concentrés et plus persistants. La vitesse de ce changement et la capacité de la société à adopter des stratégies d'atténuation auront peut-être des répercussions sur notre capacité à offrir à nos clients des produits abordables à long terme. En conséquence, nous intégrons la perspective de phénomènes météorologiques extrêmes dans notre tarification pour faire en sorte qu'elle soit adéquate et nous surveillons les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques en les comparant aux pertes prévues dans toutes nos unités de gestion et tous nos marchés. Les résultats des modèles d'événements catastrophiques sont complétés par des scénarios de catastrophes internes. En 2022, Aviva Canada a enregistré des pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques inférieures aux prévisions.

Au Canada, un événement catastrophique (CAT) est « un événement ou une série d'événements dont la nature ou la durée est telle que les processus et les ressources ordinaires de prise en charge des sinistres doivent immédiatement être modifiés ou renforcés, afin que le service à la clientèle et le contrôle des sinistres soient maintenus. On parle généralement d'un montant

supérieur à 5 millions de dollars ou de plus de 500 demandes d'indemnisation ». Nous continuerons de travailler avec notre réseau de fournisseurs privilégiés sur les attentes en matière de pratiques durables pour en jeter les bases qui sont primordiales pour l'avenir. De plus, les municipalités, également conscientes qu'il est nécessaire d'évoluer, améliorent les codes du bâtiment pour renforcer la résilience face à l'augmentation probable des phénomènes météorologiques violents.

Nos activités canadiennes d'assurance de dommages sont protégées contre les catastrophes majeures et uniques par voie de réassurance, souscrite conformément aux exigences réglementaires locales. Les programmes de réassurance contre les catastrophes limitent l'exposition au risque d'Aviva Canada à 50 M\$ pour un événement d'une périodicité de 500 ans<sup>11</sup>, conformément aux exigences réglementaires. À moyen et à long terme, il est possible que les primes que nous devons exiger pour couvrir notre exposition au risque augmentent, en fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Si l'on considère l'ensemble des portefeuilles d'assurance de biens d'Aviva Canada, la proportion des primes d'assurance de biens relatives à des pertes attribuables à des catastrophes météorologiques est à l'heure actuelle assez faible, de sorte que l'effet sur les primes serait réduit. Toutefois, les zones où le risque est plus élevé verraient les primes augmenter proportionnellement.



11 Le Bureau du surintendant des institutions financières, notre organisme de réglementation local, a établi un calendrier en vue d'une protection de 1:500 qui a été mis en place en janvier 2022 (avant cela, la couverture prévoyait jusqu'à un événement d'une périodicité de 490 ans).



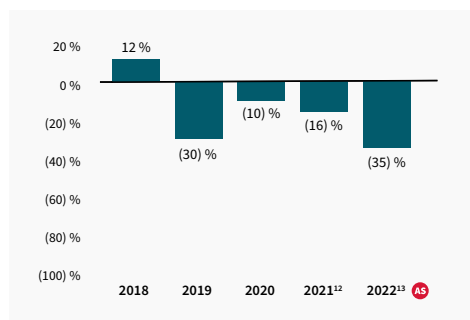


Comme le montrent les figures 12 et 13, les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques ont été inférieures aux prévisions de 2019 à 2022.

Dans la figure 12, lorsque les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques sont égales à la moyenne à long terme, le pourcentage est de 0 %. Un résultat inférieur aux prévisions se traduira par un pourcentage négatif et un résultat supérieur aux prévisions, par un pourcentage positif.

### Figure 12 : Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques

Source : Aviva Canada



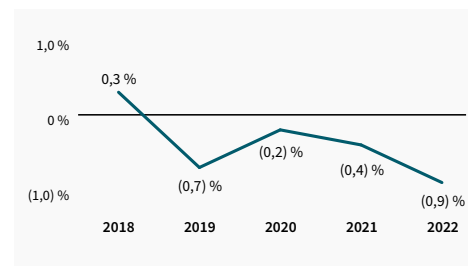
12 Consultez le rapport sur l'assurance raisonnable indépendante de PwC à la page 54 du [Rapport sur la durabilité 2021](#) d'Aviva Canada.

13 Consultez le rapport sur l'assurance raisonnable indépendante de PwC à la page 74 du présent rapport.

Dans la figure 13, lorsque l'effet sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva Canada est conforme aux prévisions, le pourcentage est de 0 %. Un résultat inférieur aux prévisions se traduira par un pourcentage négatif (une réduction du REC) et un résultat supérieur aux prévisions, par un pourcentage positif (une augmentation du REC).

### Figure 13 : Incidence des phénomènes météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva Canada (déduction faite de la réassurance)

Source : Aviva Canada



### Tournés vers l'avenir

En agissant concrètement en faveur du climat, nous sommes déterminés à améliorer la résilience du système financier, de notre économie et de la société en général. En contribuant à la transition vers un avenir à faible émission de carbone, nous aiderons nos clients, nos employés et notre entreprise. Il faut nous concentrer sur l'exécution de notre plan de transition climatique à l'échelle d'Aviva. Nous allons mener les actions nécessaires pour atteindre notre cible ZÉN dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 et dans nos investissements et notre production d'ici 2040. C'est pourquoi nous nous sommes donné des objectifs fondés sur la science et qui concordent avec la trajectoire de limite de réchauffement maximal à 1,5 °C pour nos activités, notre chaîne d'approvisionnement et nos investissements. De plus, nous réaliserons ces objectifs en nous efforçant de réduire notre empreinte sur la biodiversité et la nature afin d'augmenter la résilience des écosystèmes en général. Par ailleurs, Aviva Canada entend poursuivre ses efforts de communication concernant les risques et les occasions que représentent les changements climatiques pour notre entreprise. Nous continuerons d'apporter notre contribution, en collaborant avec d'autres acteurs du secteur des services financiers et des secteurs privé et public, pour accélérer la transition vers un avenir à faible émission de carbone. Nous sommes très soucieux d'améliorer l'avenir de tous les Canadiens.





## Note 6 – Critères de déclaration

Les critères de déclaration de chaque indicateur de la Déclaration sur les changements climatiques sont présentés ci-après :

### Émissions opérationnelles

#### Émissions opérationnelles de portée 1

**Définition**

La quantité totale d'émissions directes de GES provenant de nos activités (portée 1). La portée 1 concerne les émissions opérationnelles provenant de sources détenues. Cela comprend les émissions associées au gaz naturel, au pétrole (carburant diesel) ou au kilométrage des véhicules de l'entreprise, et les émissions fugitives issues de la climatisation.

**Portée**

Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc.

**Unités**

Tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

**Méthodes de calcul et de déclaration****Combustion du carburant**

Le gaz naturel et le pétrole (carburant diesel) sont les deux principaux carburants utilisés dans le cadre de nos activités. Nous avons recours au gaz naturel pour le chauffage et la climatisation de nos bureaux, et le pétrole (carburant diesel) principalement pour l'alimentation des génératrices auxiliaires.

Au Royaume-Uni et en Irlande, les données sur la consommation de gaz naturel proviennent directement du fournisseur, à l'exception de certains petits bureaux où les données sont calculées et transmises par le propriétaire des lieux moyennant des frais de service. Pour les autres marchés, dont le Canada, les données, y compris celles pour le chauffage et la climatisation, sont transmises par les propriétaires des immeubles concernés. Quand les données réelles sont indisponibles, généralement pour la consommation de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées selon l'historique de consommation. Les données sur la consommation de pétrole (carburant diesel) au Royaume-Uni, en Irlande et en Inde proviennent de nos partenaires de service qui effectuent des contrôles réguliers et produisent des rapports de consommation.

**Véhicules de fonction**

Le kilométrage des voitures de fonction utilisées à des fins professionnelles est calculé à partir du système de gestion des dépenses, des relevés de cartes de carburant et des factures connexes. Les données sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du Department for Business, Energy and Industrial Strategy (BEIS) ou de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour estimer les émissions de carbone de ces véhicules.

**Émissions fugitives**

Les données sur les émissions fugitives au Royaume-Uni et en Irlande sont tirées des rapports de nos fournisseurs qui effectuent des contrôles réguliers des unités de climatisation et mesurent les fuites, le cas échéant. Sur d'autres marchés, lorsque ces données sont disponibles, elles sont fournies par les propriétaires des immeubles.

**Source**

Le système environnemental du Groupe.



## Émissions opérationnelles (suite)

### Émissions opérationnelles de portée 2

**Définition**

La quantité totale d'émissions indirectes de GES associées à l'énergie achetée (portée 2). Les émissions de portée 2 concernent les émissions générées par la consommation d'électricité de tous les immeubles où le Groupe exerce ses activités, calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement et la méthode fondée sur le marché.

**Méthode fondée sur l'emplacement**

Émissions opérationnelles provenant de sources non détenues (par exemple, les centrales électriques) calculées selon l'intensité carbonique moyenne pondérée des réseaux où la consommation d'énergie a lieu. Cela comprend l'électricité achetée, le chauffage et la climatisation.

**Méthode fondée sur le marché**

Émissions opérationnelles provenant de sources ayant un lien avec Aviva dans le cadre d'ententes contractuelles pour acheter de l'électricité renouvelable, par exemple, par l'intermédiaire de nos propres capacités de production sur site, des contrats d'achat d'électricité, d'électricité certifiée renouvelable selon un tarif fournisseur, ou d'électricité garantie d'origine renouvelable (REGO) ou l'équivalent sur le marché, ou de chaleur renouvelable ou de transports fonctionnant avec de l'énergie renouvelable certifiée dans le cadre d'un programme gouvernemental.

**Portée**

Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc.

**Unités**

Tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

**Méthodes de calcul et de déclaration**

Au Royaume-Uni et en Irlande, les données sur la consommation d'électricité proviennent directement du fournisseur, à l'exception de certains petits bureaux où les données sont transmises par le propriétaire des lieux et calculées moyennant des frais de service. Pour les autres marchés, dont le Canada, les données sont transmises par les propriétaires des immeubles concernés. En Inde, la consommation d'électricité de certains petits bureaux est extrapolée à partir du prix du kWh. Quand les données réelles sont indisponibles, généralement pour la consommation de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées selon l'historique de consommation.

**Méthode fondée sur l'emplacement**

Conformément aux directives du Protocole des GES concernant la portée 2, les données relatives à l'achat total d'électricité sont multipliées par le facteur de réseau moyen de la base de données gouvernementale du pays concerné sur la production d'électricité pour la période de référence.

**Méthode fondée sur le marché**

L'électricité que nous avons achetée volontairement parce qu'elle est catégorisée comme carboneutre, que ce soit au moyen de la production sur site, de tarifs verts pouvant être associés à une production d'électricité entièrement issue de sources renouvelables, ou de l'achat de certificats d'énergie (par exemple, les certificats d'obligation verte [ROC], les REGO et les certificats d'énergie renouvelable [REC]).

**Source**

Le système environnemental du Groupe.



## Émissions opérationnelles (suite)

### Émissions opérationnelles de portée 3

**Définition**

La quantité totale d'émissions indirectes (exclues des portées 1 et 2) générées au sein de la chaîne de valeur, y compris les émissions en amont et en aval (portée 3). Les émissions de portée 3 renvoient aux émissions opérationnelles liées aux déplacements professionnels (avion, train, voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles et voitures de location), à l'eau, aux déchets, au transport et à la distribution d'électricité, et au travail à domicile.

**Portée**

Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la [Déclaration sur les changements climatiques](#) d'Aviva plc, sauf pour le travail à domicile. Les émissions de portée 3 générées par le travail sont calculées uniquement pour les activités du Groupe (Royaume-Uni, Irlande et Canada).

**Unités**

Tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

**Méthodes de calcul et de déclaration****Déplacements professionnels**

Pour les déplacements professionnels effectués en avion, en train et avec une voiture de location, les données sur la distance parcourue sont obtenues chaque trimestre auprès des fournisseurs de services de gestion des déplacements professionnels. La distance parcourue lors de déplacements professionnels effectués avec des voitures personnelles est calculée à partir des systèmes de gestion des dépenses du Groupe, qui rembourse les employés selon un coût par kilomètre. Les déplacements sont mesurés ou convertis en kilomètres (km). Les déplacements en avion sont calculés en fonction de la classe choisie (première classe, classe affaires ou classe économique) et des facteurs d'émission applicables.

**Eau et déchets**

Les données sur la consommation d'eau au Royaume-Uni et en Irlande proviennent directement de nos fournisseurs. Dans les autres entreprises, les données sont fournies par les propriétaires. Les données sur la production de déchets sont fournies par nos partenaires de services au Royaume-Uni et en Irlande, et ailleurs par les propriétaires des lieux. L'eau est mesurée en m<sup>3</sup> et les déchets en tonnes métriques.

**Transport et distribution d'électricité**

Le transport et la distribution de l'électricité représentent l'énergie nécessaire pour que l'électricité puisse aller du générateur à l'utilisateur final. Elle est mesurée en kWh et convertie en équivalent CO<sub>2</sub>.

**Travail à domicile**

Les émissions du travail à domicile sont estimées selon la méthode élaborée dans le livre blanc d'EcoAct sur les émissions du travail à domicile, publié en 2020. Les données calculées grâce à cette méthode permettent de compléter les émissions opérationnelles établies au moyen du Protocole dans trois domaines de consommation : 1) émissions régionales moyennes des équipements de bureau et de l'éclairage, 2) émissions du chauffage, et 3) émissions de la climatisation (si applicable). Ces données sont multipliées par le nombre d'heures de travail effectuées ailleurs que dans les bureaux d'Aviva, et par le nombre de semaines de travail. Ces données concernent uniquement les activités d'Aviva au Royaume-Uni, au Canada et en Irlande. Les émissions associées au travail à domicile n'entrent pas dans le champ d'application de l'attestation d'assurance externe et ne sont pas déclarées dans notre tableau se rapportant au cadre Streamline Energy and Carbon Reporting (SECR); nous les comptons plutôt dans nos émissions de carbone totales et achetons des crédits de carbone pour les compenser.

**Source**

Le système environnemental du Groupe.



## Émissions opérationnelles (suite)

### Part des émissions d'éq. CO<sub>2</sub> provenant de nos activités compensées chaque année par l'achat de crédits de carbone (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)

<b>Définition</b>	Les émissions opérationnelles de CO <sub>2</sub> sont compensées par l'achat de crédits de carbone <i>Gold Standard</i> , <i>Voluntary Carbon Scheme</i> et <i>Carbon Emission Reduction</i> provenant de projets concernant l'efficacité énergétique, l'approvisionnement en eau propre et la production d'énergie renouvelable sur le marché volontaire du carbone.
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc.
<b>Unités</b>	Pourcentage/tonnes
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	Nous achetons des crédits de carbone <i>Gold Standard</i> , <i>Verified Carbon Standard</i> et <i>Certified Emission Reduction Standard</i> provenant de projets concernant l'efficacité énergétique, l'approvisionnement en eau propre et la production d'énergie renouvelable sur le marché volontaire du carbone dans des pays émergents. Une fois qu'ils ont été émis et achetés, les crédits sont retirés du registre de crédit carbone correspondant, pour éviter qu'ils ne soient réutilisés ou revendus. Nous choisissons des projets qui réduisent la quantité de carbone produite, mais qui ont en outre d'importantes retombées sociales. Comme Aviva obtient ses crédits de carbone auprès de sociétés accréditées par l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA), les économies de carbone associées sont garanties. Le volume des crédits requis à la fin de l'année doit être estimé. Par conséquent, l'indicateur que nous communiquons à cet égard peut comprendre les crédits que nous avons achetés, et qu'Aviva s'est engagée à retirer à la date du rapport, en communiquant avec le courtier.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe.

### Émissions de carbone de portées 1 et 2 en fonction de l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/M€ de PÉB)

<b>Définition</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions des portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) par M€ de primes émises brutes (PÉB).
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M€ de PÉB
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) divisée par les PÉB en M€. La méthode fondée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions sur les réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie.  Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) sont calculées selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externe fournis pour ces émissions.
<b>Source</b>	Les données sur les émissions proviennent du système environnemental du Groupe. Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel.



## Émissions opérationnelles (suite)

### Émissions totales en fonction de l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/M£ de PÉB)

<b>Définition</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et d'émissions opérationnelles de portée 3 par M£ de PÉB.
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et d'émissions opérationnelles de portée 3 divisée par les PÉB en M£. La méthode fondée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions sur les réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) sont calculées selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externe fournis pour ces émissions.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe (émissions de portées 1 et 2 et émissions opérationnelles de portée 3). Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel.

### Émissions totales en fonction de l'emplacement (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/employé)

<b>Définition</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et des émissions opérationnelles de portée 3, par employé.
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc. Le nombre d'employés renvoie aux effectifs moyens pour la période de référence.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /employé
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions opérationnelles portées 1 et 2 (en fonction de l'emplacement) et de portée 3 divisées par le nombre total d'employés. La méthode fondée sur l'emplacement révèle l'intensité moyenne des émissions sur les réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Le nombre d'employés renvoie aux effectifs au 31 décembre de l'année de référence, ce chiffre étant fourni par l'équipe des ressources humaines du Groupe. Les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 sont établies selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externe fournis pour ces émissions.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe.



## Émissions opérationnelles (suite)

### Émissions de portées 1 et 2 en fonction du marché (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/M£ de PÉB)

<b>Définition</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction du marché) par M£ de primes émises brutes (PÉB).
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction du marché) divisée par les PÉB en M£. La méthode fondée sur le marché reflète les émissions moyennes provenant de l'électricité que les entreprises ont délibérément choisi de produire.  Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 (en fonction du marché) sont établies selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externe fournis pour ces émissions.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe. Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel.

### Émissions totales en fonction du marché (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/M£ de PÉB)

<b>Définition</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale des émissions de portées 1 et 2 (en fonction du marché) et d'émissions opérationnelles de portée 3 par M£ de PÉB.
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /M£ de PÉB
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction du marché) et d'émissions opérationnelles de portées 3 divisée par les PÉB en M£. La méthode fondée sur le marché reflète l'intensité moyenne des émissions sur les réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 sont établies selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externe fournis pour ces émissions.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe (émissions de portées 1 et 2 et émissions opérationnelles de portée 3). Les PÉB sont présentées à titre d'indicateur financier dans le Rapport annuel.



## Émissions opérationnelles (suite)

### Émissions totales en fonction du marché (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/employé)

<b>Définition</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions de portées 1 et 2 (en fonction du marché) et d'émissions opérationnelles de portée 3, par employé.
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc. Le nombre d'employés renvoie aux effectifs moyens pour la période de référence.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /employé
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	L'intensité des GES correspond à la quantité totale d'émissions opérationnelles de portées 1, 2 (en fonction du marché) et de portée 3 divisée par le nombre total d'employés. La méthode fondée sur le marché reflète l'intensité moyenne des émissions sur les réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Le nombre d'employés renvoie aux effectifs au 31 décembre de l'année de référence, ce chiffre étant fourni par l'équipe des ressources humaines du Groupe. Les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 sont établies selon la méthode indiquée dans les critères de déclaration externe fournis pour ces émissions.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe.

### Émissions de carbone opérationnelles absolues

<b>Définition</b>	Les données absolues sur l'équivalent CO <sub>2</sub> couvrent les émissions provenant de nos bâtiments, des déplacements professionnels, de l'eau et des déchets envoyés dans des sites d'enfouissement qui ont été générées au cours de l'année.
<b>Portée</b>	Ces émissions sont déclarées pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités du Groupe sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme nous l'indiquons à la section « Operational emissions : Overview », à la page 61 de la <a href="#">Déclaration sur les changements climatiques</a> d'Aviva plc.
<b>Unités</b>	Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub>
<b>Méthodes de calcul et de déclaration</b>	Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 sont établies selon la méthode indiquée dans le résumé des émissions opérationnelles de la présente Déclaration. Les données des années antérieures sont ajustées pour être comparables à celles de la période de référence actuelle, en tenant compte de tout ajustement lié à des changements structurels ou à des modifications importantes des facteurs d'émission.
<b>Source</b>	Le système environnemental du Groupe.





## Émissions financées

### Définition

Nos émissions financées renvoient aux émissions de gaz à effet de serre qu'Aviva finance au moyen de ses investissements et entretient dans la catégorie 15 de la portée 3 du Protocole des GES.

### Portée

Les émissions sont établies en fonction des dernières données déclarées (et s'il n'y en a pas, sur des estimations) pour une seule année civile. Les émissions totales à vie et les émissions évitées ne sont pas incluses.

Seules les émissions de portées 1 et 2 des entreprises détenues sont indiquées. Les émissions de portée 3 seront communiquées quand la qualité des données sous-jacentes sera suffisante. Les émissions sont établies en fonction des dernières données déclarées (et s'il n'y en a pas, sur des estimations) pour Aviva plc et ses filiales, entreprises associées et coentreprises au prorata de la participation du Groupe.

Les émissions financées par nos fonds d'actionnaires, de bénéficiaires et d'assurés sont actuellement calculées pour les catégories d'actifs suivantes :

1. Crédit (obligations de sociétés)
2. Actions

### Unités

Les émissions de gaz à effet de serre sont mesurées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>).

Méthodes de calcul de l'intensité carbonique :

1. Intensité carbonique moyenne pondérée (ICMP) en fonction des revenus : Intensité carbonique moyenne pondérée de l'entreprise détenue selon son chiffre d'affaires, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>) divisées par le chiffre d'affaires de l'entreprise détenue en M\$ US, selon la pondération de l'investissement dans le portefeuille.



## Émissions financées

### Méthodes de calcul et de déclaration

Les méthodes utilisées pour calculer les émissions financées se fondent sur la deuxième mouture de la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES dans le secteur financier publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) le 19 décembre 2022. L'indicateur comporte différentes facettes :

1. Les émissions absolues, qui correspondent aux émissions financées pour Aviva en tonnes métriques (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>). Ces émissions, combinées aux émissions opérationnelles de GES, donnent un aperçu des émissions mesurables d'Aviva. Les émissions financées sont attribuées en tenant compte de la participation (en fonction de la valeur marchande ou du montant prêté) dans l'entité détenue ou l'actif en tant que portion de sa valeur totale. Si l'entité est une société cotée, il s'agit de la valeur d'entreprise, y compris ses liquidités (EVIC). Nous utilisons le produit intérieur brut ajusté à la parité du pouvoir d'achat (PIB ajusté à la PPA) pour attribuer les émissions souveraines.
2. L'intensité est calculée selon la méthode la plus pertinente (par exemple, l'intensité carbonique moyenne pondérée en fonction du chiffre d'affaires).
3. Les émissions financées ne couvrent que certaines catégories d'actifs pour lesquelles il existe des méthodes de calcul et des données sur les émissions respectant les seuils de qualité que nous avons fixés, comme nous l'indiquons ci-dessus. Pour mesurer les émissions, nous utilisons les données de la plus haute qualité conformément à la norme du PCAF – dans le cadre de notre communication d'informations, nous fournissons une ventilation de l'évaluation de la qualité des données par le PCAF.

### Source

L'indicateur se fonde sur les données relatives aux actifs, recueillies au moyen des systèmes internes d'Aviva, ainsi que sur les données relatives aux émissions, recueillies à partir de diverses sources décrites ci-dessous.

Les données communiquées sur les émissions proviennent des sources suivantes :

- MSCI<sup>14</sup> pour le crédit et les actions. Ces données viennent des entreprises (rapports annuels, rapports sur la responsabilité sociale des entreprises et sites Web) et du CDP (anciennement Carbon Disclosure Project).

Voir ci-dessous les sources utilisées pour l'estimation des émissions :

- Estimations de MSCI<sup>14</sup> pour le crédit et les actions, pour les émissions des sociétés cotées en bourse du secteur privé uniquement.



## Investissement dans les actifs durables

### Définition

Nos investissements dans les actifs durables se déclinent en quatre sous-catégories : les actifs verts, les actifs durables, les obligations sociales et les fonds de transition et fonds liés aux changements climatiques. Pour en savoir plus sur les actifs durables, voir le tableau ci-dessous.

### Portée

Les investissements dans les actifs durables renvoient aux fonds des actionnaires, aux fonds de participation et aux fonds des titulaires de police. Cela exclut les actifs gérés par Aviva Investors dans le cadre de mandats externes.

### Unités

Milliards de \$ CA

### Méthodes de calcul et de déclaration

Les investissements dans les actifs durables, qui répondent à cette définition, sont présentés à la fin de la période de référence et comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière selon les normes comptables IFRS. Les principales catégories d'actifs comprennent les infrastructures et les placements immobiliers (directs et au moyen du crédit) ainsi que les obligations et les titres de créance cotés en bourse. Cela comprend aussi les actifs sous gestion sous-jacents des fonds qui répondent à la définition.

La valeur des investissements représente leur valeur d'origine comptabilisée au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2022 (avec valeur comparative au 31 décembre 2021), ou, si cette donnée n'est pas disponible, leur valeur marchande. Si la valeur marchande est retenue, elle tient compte des fluctuations au cours de la période ainsi que de l'incidence des cessions/retraits. Tous les actifs durables, à l'exception des obligations et des biens immobiliers, sont évalués en fonction de leur valeur d'origine, et les obligations, en fonction de leur valeur marchande. Les montants de la période correspondante ont été établis de façon à les rendre comparables à ceux de l'année en cours, en fonction de la définition des actifs durables présentée dans le tableau ci-après.

### Source

L'indicateur se fonde sur les données concernant les actifs recueillies à partir de systèmes internes d'Aviva. En ce qui concerne les obligations, nous nous sommes référés aux données de la Climate Bonds Initiative (CBI) pour déterminer si les obligations sont des actifs verts, sociaux ou durables (ou liés à la durabilité). Pour déterminer la nature des actifs réels (directs et dette), nous utilisons les critères de la CBI pour les obligations vertes, sociales et durables.



## Définition des actifs durables par catégorie d'actifs

Catégorie d'actifs	Actifs verts	Actifs durables	Obligations sociales	Fonds de transition et fonds liés aux changements climatiques
<b>Infrastructures (direct et dette)</b>	Énergie, transport, eau (y compris les solutions fondées sur la nature), déchets et utilisation des sols. Catégories admissibles selon les critères définissant les obligations vertes de la CBI (2022) – y compris énergie verte (ex. : électricité solaire, énergie éolienne en mer et côtière)	Transport ferroviaire de passagers non électrifié et transports publics urbains à moteur à combustion interne.		
<b>Immobilier (direct et dette)</b>	Catégories admissibles selon les critères définissant les obligations vertes de la CBI (2022), y compris les biens immobiliers dont la cote de rendement énergétique (EPC) est égale ou supérieure à A, et la certification BREEAM est égale ou supérieure à excellente.			
<b>Obligations et prêts</b>	Actifs répondant aux critères définissant les obligations vertes de la CBI (2022) et ayant fait l'objet d'un examen externe <sup>15</sup> .	Actifs répondant aux critères définissant les obligations durables de la CBI (y compris les obligations durables et liées à la durabilité) et ayant fait l'objet d'un examen externe <sup>15</sup> . Prêts liés à la durabilité qui respectent les principes entourant les prêts liés à la durabilité (SLLP) de la Loan Market Association (LMA) et ayant fait l'objet d'un examen externe <sup>15</sup> .	Actifs répondant aux critères définissant les obligations sociales et durables de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe <sup>15</sup> .	
<b>Fonds</b>				Fonds de transition climatique <sup>16</sup> Fonds de transition sociale Fonds de transition pour le capital naturel Fonds de capital de risque pour la lutte contre les changements climatiques et la décarbonation <sup>17</sup>

<sup>15</sup> Un examen externe est une évaluation réalisée par un tiers indépendant et inclut une attestation d'assurance produite par un tiers, une deuxième opinion, une vérification menant à la certification Climate Bonds et une notation d'obligation délivrée par une agence de notation. Cet examen permet d'évaluer le caractère vert, social ou durable de l'émission par rapport à un cadre reconnu à l'échelle internationale (comme les Green Bond Principles).

<sup>16</sup> Les fonds de transition climatique incluent seulement le Climate Transition European Equity Fund (CTEF), le Climate Transition Global Equity Fund (CTGE), le Climate Transition Global Credit Fund (CTGC) et le Climate Transition Real Assets Fund (CTRA).

<sup>17</sup> Inclut le Clean Growth Fund (CGF), l'EIP Deep Decarbonization Frontier Fund LLP et l'Environmental Technologies Fund (ETF). Ces fonds ne sont pas gérés par Aviva Investors; nous ne comptabilisons que nos investissements directs.



## Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques

### Définition

Les risques physiques d'Aviva sont mesurés au moyen de l'indicateur de pertes attribuables aux phénomènes météorologiques. Nous évaluons à la fois l'incidence de ces phénomènes météorologiques sur notre ratio d'exploitation combiné (REC) et l'incidence réelle des pertes attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes attendues.

Le REC, qui est un indicateur financier de la rentabilité de la production dans le secteur de l'assurance générale, correspond au total des coûts de production (y compris les sinistres) au sein de nos entités dans ce secteur, exprimé en pourcentage des primes acquises nettes. La production est rentable lorsque le REC est inférieur à 100 %.

Dans les unités de gestion suivantes, certains phénomènes météorologiques sont considérés comme des catastrophes :

- Royaume-Uni\* : Inondation, vents, vague de tempête, et gel
- Irlande\* : Inondation, vents, vague de tempête, et gel
- Canada : Inondation, tempête de vent, grêle et feu de forêt

### Portée

Cet indicateur ne s'applique qu'aux activités d'assurance générale au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada.

Les pertes attribuables aux phénomènes météorologiques au Royaume-Uni et en Irlande comprennent à la fois les sinistres attritionnels et les sinistres occasionnés par des catastrophes, tandis qu'au Canada, seuls comptent les sinistres occasionnés par des catastrophes.

Au Canada, un événement catastrophique (CAT) est « un événement ou une série d'événements dont la nature ou la durée est telle que les processus et les ressources ordinaires de prise en charge des sinistres doivent immédiatement être modifiés ou renforcés, afin que le service à la clientèle et le contrôle des sinistres soient maintenus. On parle généralement d'un montant supérieur à 5 millions de dollars ou de plus de 500 demandes d'indemnisation ».

### Unités

Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes attendues : pourcentage (%)

Incidence des phénomènes météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva : pourcentage (%)

### Méthodes de calcul et de déclaration

Les prévisions de pertes attribuables aux phénomènes météorologiques reposent sur une moyenne à long terme qui tient compte du volume de production et de la structure de réassurance en place au cours de l'année de survenance concernée.

Les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques englobent les sinistres payés et survenus ainsi que les sinistres survenus mais non déclarés pour l'année de survenance en cours. Les pertes attribuables aux phénomènes météorologiques, tant réelles que prévues, sont présentées déduction faite de la réassurance selon les programmes en place.

### Source

L'indicateur est établi en fonction des données réelles et prévisionnelles des sinistres et de la réassurance obtenues à partir du système de consolidation financière.

\* Ne s'applique pas à Aviva Canada.



# Mises en garde

71 Mises en garde concernant les changements climatiques

73 Autres déclarations prospectives



# Mise en garde concernant les changements climatiques

## Indicateurs climatiques

Les indicateurs, projections, prévisions et autres déclarations prospectives concernant les changements climatiques utilisés dans le présent document doivent être interprétés avec une certaine prudence, notamment parce qu'ils s'accompagnent d'une incertitude plus grande que, par exemple, les informations financières historiques, notamment en raison de la forte incertitude qui entoure l'évolution des changements climatiques et leurs répercussions.

Les indicateurs climatiques comprennent les éléments suivants :

- Estimations des émissions historiques et des changements climatiques historiques
- Indicateurs climatiques prospectifs, comme les ambitions, les cibles, les scénarios, les projections et les prévisions.

Notre compréhension des changements climatiques et de leurs répercussions ne cesse d'évoluer. Par conséquent, les indicateurs climatiques historiques et prospectifs comportent une incertitude inhérente, et sont moins utiles à la prise de décisions que les indicateurs reposant sur les états financiers historiques. Nous présentons ci-dessous une liste non exhaustive des défis associés à l'utilisation des indicateurs climatiques.

### 1. Les méthodes d'estimation et de calcul des émissions de GES ou de l'intensité des émissions et d'autres indicateurs climatiques varient considérablement.

Les multiples cadres et méthodes de calcul des indicateurs climatiques ne sont ni standardisés ni comparables.

Plus particulièrement :

- Certaines méthodes utilisent des données historiques sur les émissions qui émanent de l'entreprise, tandis que d'autres estiment les émissions en fonction de données ou de moyennes sectorielles ou géographiques. De plus, celles qui intègrent les ambitions et les cibles en matière d'émissions n'utilisent pas nécessairement les mêmes critères.
- Les méthodes ne calculent pas de la même manière les émissions de GES de portées 1, 2 et/ou 3. Certaines n'utilisent que les données de portée 1, d'autres les données de portées 1 et 2, et d'autres encore prennent en compte les émissions de GES des trois portées.
- Certaines méthodes prennent en compte les émissions historiques cumulées de GES, tandis que d'autres intègrent des évaluations ponctuelles de l'intensité des émissions.

Il y a un risque que les indicateurs climatiques donnent lieu à des surestimations ou à des sous-estimations.

### 2. Les indicateurs climatiques sont complexes et reposent sur de nombreux jugements et hypothèses.

Les indicateurs et les données climatiques s'appuient sur des hypothèses sous-jacentes concernant les politiques, les technologies et d'autres questions liées aux changements climatiques qui sont incertaines ou inconnues à l'heure actuelle. Une évolution importante de ces variables peut invalider ces hypothèses et, par conséquent, les indicateurs et les données climatiques qui en découlent.

Plus particulièrement :

- Les scénarios de température prennent généralement appui sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte des politiques mondiales ou régionales existantes ou prévues, ou des projections sociodémographiques qui reposent sur le maintien du statu quo, ainsi que des projections relatives aux progrès technologiques (y compris les technologies à émissions négatives et les technologies de séquestration). Ces hypothèses pourraient ne pas se matérialiser comme prévu.
- Certaines hypothèses visent à compenser les lacunes en matière de données, par exemple les tendances passées concernant les émissions, ou la comparabilité et la fiabilité des ambitions et des cibles des entreprises. Ces hypothèses peuvent s'avérer erronées et ne pas représenter fidèlement les données réelles.

Les questions de conception se rapportant aux émissions financées posent certains problèmes, notamment en ce qui concerne l'attribution des émissions aux multiples catégories d'actifs investis et aux activités financées. Les émissions financées résultant de la détention de 1 % d'une entreprise correspondent à 1 % de ses émissions; les émissions d'un portefeuille peuvent faire l'objet d'une double comptabilisation si les émissions financées globales incluent les émissions en amont et en aval de portée 3 pour chaque entreprise sous-jacente. Le calcul se complexifie énormément pour d'autres activités, par exemple si une institution financière est la contrepartie ou l'un des multiples souscripteurs dans le cadre d'un financement.

Il y a un risque que le jugement exercé ou que les estimations ou hypothèses utilisées se révèlent erronés.



### 3. Il y a un manque de données précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables sur les changements climatiques.

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques, leurs répercussions potentielles et les indicateurs qui en découlent dépendent de l'accès à des données précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables sur les changements climatiques. Comme d'autres secteurs, le secteur de l'assurance doit faire face au défi que représentent la disponibilité et la qualité des données.

Plus particulièrement :

- Les données des contreparties ou des clients concernant les changements climatiques peuvent ne pas être disponibles; si elles le sont, elles sont généralement de qualité variable. Par conséquent, elles peuvent ne pas être exactes, vérifiables, fiables, cohérentes ou comparables.
- Les entreprises peuvent s'appuyer sur des informations agrégées s'appuyant sur des données sectorielles générales provenant de tiers, et pouvant être préparées de manière inadéquate en utilisant des méthodes, des interprétations ou des hypothèses non standardisées.
- Les données sont plus difficilement accessibles pour certaines catégories d'actifs, et elles peuvent également présenter des lacunes, notamment pour les sociétés à capital fermé, qui sont comblées au moyen de données de substitution ou d'autres données, telles que les moyennes sectorielles, établies dans chaque cas selon une méthode propre.
- Il n'y a aucun fournisseur unique, mondial et intersectoriel produisant de manière adéquate et systématique des données permettant l'analyse des émissions et l'évaluation des risques physiques et transactionnels pour l'ensemble des transactions et des portefeuilles d'investissement.
- Bien que les organismes de réglementation et de normalisation exigent des entreprises qu'elles communiquent davantage de données vérifiées sur les changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs, il reste que les données nécessaires ne sont pas toujours disponibles.
- La disponibilité de données sur les changements climatiques, la classification des industries, l'utilisation de l'énergie et l'efficacité énergétique, y compris les informations utilisées comme substitut de ces données (par exemple, la cote de rendement énergétique EPC) dépend d'une pluralité de sources publiques, privées et civiles. Historiquement, les données climatiques étaient de nature environnementale, et les données météorologiques étaient produites par des organismes gouvernementaux. À l'heure actuelle, le défi consiste à trouver des sources pertinentes (si elles existent), à valider et à nettoyer les données, puis à les rendre accessibles sous une forme ou un format standard.



L'évolution des normes d'information, de la compréhension scientifique des changements climatiques et des lois mondiales et régionales pourrait avoir une incidence importante sur les indicateurs, les ambitions et les objectifs contenus dans la présente Déclaration. Ces indicateurs, ambitions et objectifs pourraient donc s'avérer difficilement comparables avec ceux communiqués dans les Déclarations ultérieures, car certaines informations sont susceptibles d'être modifiées, mises à jour, recalculées et retraitées.

Les indicateurs, données, modèles et scénarios climatiques reposent sur un grand nombre d'incertitudes, d'hypothèses, de jugements, d'opinions, d'estimations, de prévisions et de données non historiques; les technologies de mesure, les méthodes analytiques et les services qui les soutiennent n'en sont qu'à leurs balbutiements.

Il en résulte que la qualité et l'interopérabilité de ces modèles, technologies et méthodes sont également à un stade relativement précoce. Les importantes lacunes en matière de données dans les secteurs, les sous-secteurs

et les catégories d'actifs où sont faits les investissements représentent un obstacle non seulement dans la gestion des risques liés aux changements climatiques et dans l'élaboration de stratégies d'atténuation et d'adoption, mais aussi dans certaines autres activités, comme l'analyse du risque de crédit et des investissements, dont les processus sont fondés sur des données.

En résumé, les informations contenues dans cette Déclaration présentent de grandes incertitudes et des risques importants susceptibles de faire en sorte que le Groupe ne soit pas en mesure de réaliser les plans, les attentes, les estimations, les ambitions, les cibles ou les projections y étant décrits. Certaines de ces informations ont été ou peuvent avoir été obtenues auprès de sources publiques, ou d'autres sources, et Aviva ne les a pas vérifiées de manière indépendante. Aviva ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou l'authenticité de ces informations, ou à leur adéquation à une fin particulière.





## Autres déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations prospectives concernant certains plans et objectifs actuels d'Aviva et ses attentes concernant sa situation financière, sa performance, ses résultats, ses initiatives stratégiques et ses objectifs, et il se peut que nous communiquions d'autres déclarations de cette nature, de manière verbale ou écrite.

Les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les projections, les estimations, les engagements, les plans, les approches, les ambitions et les cibles (y compris les engagements, les ambitions, les buts et les cibles en matière d'ESG). Les déclarations contenant des verbes comme « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « prévoir », « prédire », « anticiper », « chercher à », « viser » et « pouvoir », des verbes au futur ou au conditionnel, des mots comme « perspectives », « objectif », « projet », « plan », « probable », « cible », « but », « orientation », « tendances », « futur », « estimations » et « potentiel » ainsi que des mots au sens apparenté constituent des déclarations prospectives. Par définition, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes. En conséquence, certains facteurs pourraient influencer de manière importante les résultats réels par rapport aux résultats présentés dans ces déclarations.



Ces facteurs sont, par exemple :

- Les mesures réglementaires portant sur les changements climatiques et les questions plus générales entourant la durabilité;
- L'évolution des normes et des interprétations, y compris celle des exigences et des pratiques en matière de communication d'informations entourant les facteurs ESG;
- La capacité du Groupe, de concert avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, à mesurer, à gérer et à atténuer efficacement les effets des changements climatiques et les questions plus générales entourant le développement durable.

Pour avoir une description détaillée des autres facteurs pertinents, voir le dernier rapport annuel d'Aviva, à l'adresse suivante : <http://aviva.com/reports>.

En raison des incertitudes et des risques qui accompagnent les déclarations prospectives, les lecteurs sont invités à ne pas y accorder une confiance excessive. Les déclarations prospectives contenues dans la présente Déclaration ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été faites. De plus, nous ne nous engageons pas à mettre à jour nos déclarations prospectives, sauf si la législation applicable l'exige, et nous ne fournissons aucune déclaration, assurance ou garantie que les événements exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations se produiront effectivement.

Les informations contenues dans le présent document n'ont pas été auditées, à l'exception des indicateurs accompagnés du symbole « AS », indiquant respectivement une assurance raisonnable ou une assurance limitée. La présente Déclaration a été préparée uniquement à l'intention des membres de la compagnie, en tant qu'entité, et pour aucune autre personne. La compagnie, ses administrateurs, ses employés, ses représentants et ses conseillers n'acceptent ni n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute autre personne à qui ce document serait présenté, ou qui pourrait l'avoir d'une quelconque manière en sa possession, et toute responsabilité ou obligation de cette nature est expressément rejetée.



# Certification indépendante



## Rapport d'assurance raisonnable du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de performance sélectionnés présentés dans la Déclaration sur les changements climatiques 2022 d'Aviva Canada

### Au conseil d'administration d'Aviva Canada Inc. (« Aviva Canada »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard des indicateurs de performance sélectionnés ci-dessous (« l'information sur l'objet considéré »), présentés dans la Déclaration sur les changements climatiques 2022 d'Aviva Canada (le « rapport ») pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Notre mission d'assurance limitée porte sur l'information sur l'objet considéré suivante :

Indicateurs de performance	2022
Intensité carbonique moyenne pondérée des obligations et des actions	50 tonnes CO <sub>2</sub> e/M\$
Investissement en actifs durables	449 M\$ CA
Pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues	-35 %

### Responsabilité de la direction

Il incombe à la direction de préparer l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables suivants :

- Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), mise en place des recommandations du GIFCC, directives supplémentaires à l'intention du secteur financier;
- Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF);
- les [critères de présentation de l'information](#)<sup>1</sup> élaborés en interne par la direction, tels qu'ils ont été publiés le 8 mars 2023, et la définition de chaque indicateur de performance présentée à la note 6 de la Déclaration sur les changements climatiques 2022 (pages [58-69](#)).

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'une information sur l'objet considéré exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

<sup>1</sup> Aviva Canada Inc. est responsable de la maintenance et de l'intégrité de son site Web; les travaux effectués par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ne comportent pas l'examen de ces questions et, par conséquent, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'accepte aucune responsabilité à l'égard des modifications qui pourraient être apportées aux renseignements ou aux critères déclarés depuis qu'ils ont été affichés sur le site Web.



## Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur l'information sur l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance raisonnable que l'information sur l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à cette norme permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et impliquent l'obtention des éléments probants sur la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables. Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- la présentation de demandes de renseignements à la direction pour acquérir une compréhension de l'environnement général de gouvernance et de contrôle interne et des processus de gestion des risques pertinents pour l'information sur l'objet considéré;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration utilisées, et du caractère raisonnable des estimations faites par Aviva Canada;
- l'examen analytique et l'analyse des tendances de l'information sur l'objet considéré;
- la réalisation de tests d'échantillonnage des sources de données sous-jacentes des éléments probants;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'information sur l'objet considéré dans la Déclaration sur les changements climatiques 2022.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

## Limites inhérentes importantes

Les données sur les émissions utilisées pour calculer l'intensité carbonique moyenne pondérée des obligations et des actions sont assujetties à des limites inhérentes compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour établir ces données. La sélection de techniques de mesure différentes mais acceptables peut aboutir à des mesures significativement différentes. La précision des différentes techniques de mesure peut également varier.

## Opinion

À notre avis, l'information sur l'objet considéré d'Aviva Canada pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

## Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation de notre rapport

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables élaborés par la direction d'Aviva Canada en vue d'en faire rapport au conseil d'administration. Par conséquent, il est possible que l'information sur l'objet considéré ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage d'Aviva Canada. Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Aviva Canada et à sa discrétion, et nous n'assumons aucune responsabilité ni obligation envers un autre tiers à l'égard de ce rapport.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 28 juillet 2023

**Aviva Canada**

Déclaration sur les changements climatiques 2022

